
L'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires

RAPPORT N° 2015-042
JUN 2015

Rapport à madame la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche



igen
Inspection générale
de l'Éducation nationale

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Inspection générale de l'éducation nationale

Efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires

Juin 2015

Marie MÉGARD
rapporteur

Viviane BOUYSSÉ
Valérie DEBUCHY
Marie-Laure LEPETIT

Christian LOARER
Juliana RIMANE

Inspecteurs généraux de l'éducation nationale

RÉSUMÉ

Le présent rapport, qui s'inscrit dans le programme de travail 2014-2015 des inspections générales, a été établi sur la base des contributions de soixante-seize départements, d'auditions de responsables nationaux ainsi que d'observations et d'entretiens dans sept académies.

La modification de l'organisation horaire des semaines scolaires, définie par les décrets du 24 janvier 2013 et du 7 mai 2014, est effective dans toutes les écoles de France métropolitaine et d'outre-mer depuis la rentrée 2014. La variabilité des organisations retenues est importante ; elle s'exerce sur les horaires, sur les longueurs des matinées et des après-midi, sur le choix du mercredi ou du samedi matin mais aussi sur le nombre de demi-journées travaillées – huit ou neuf selon les communes – et, le cas échéant, sur le jour de la semaine dont l'après-midi est libérée.

Les objectifs de la réforme, exposés en annexe de la loi du 8 juillet 2013, visent l'amélioration des résultats de tous les élèves. L'évaluation, en 2014-2015, des effets pédagogiques est donc nécessaire même si une grande prudence s'impose eu égard au peu de temps laissé aux nouvelles organisations pour faire leurs preuves, à la difficulté méthodologique qu'il y a d'isoler un facteur particulier parmi tous ceux entrant en ligne de compte dans la réussite des élèves et au manque de données susceptibles d'éclairer avec précision sur l'évolution des performances scolaires.

Dans ce contexte de grande variabilité des organisations au cours d'un processus d'évolution des pratiques encore inachevé, les inspecteurs généraux ont néanmoins pu établir un certain nombre de constats qui semblent partagés par tous les acteurs et sont confirmés par les observations.

- Tout d'abord, si les effets de la réforme sur les résultats des élèves sont encore impossibles à établir, la cinquième matinée est appréciée pour les possibilités qu'elle offre sur le plan pédagogique. Des interrogations se posent néanmoins sur l'alourdissement des semaines des enfants et parfois aussi sur l'accroissement de la complexité de leurs journées.
- Concernant l'école maternelle, la réorganisation des après-midi, plus courtes qu'auparavant, a réduit les temps d'apprentissages après la pause méridienne. Cette réduction affaiblit le bénéfice de la matinée supplémentaire. Pour les petites sections, le bilan semble un peu plus positif, sous réserve de la réelle fréquentation scolaire de cette cinquième matinée.
- À l'école élémentaire, la réorganisation des enseignements semble avoir surtout bénéficié au français et aux mathématiques, qui étaient déjà favorisés dans les répartitions horaires et qui se repositionnent majoritairement sur les cinq matinées. Les sciences, les arts et surtout l'éducation physique et sportive apparaissent, un peu plus encore qu'auparavant, en danger.
- Les taux d'absence enfin inquiètent, surtout en maternelle, surtout le samedi, et peut-être – mais cela doit être vérifié – en éducation prioritaire.

Ces constats ont déjà été établis en académie, où les inspecteurs de circonscription comme les recteurs et les directeurs académiques ont commencé d'engager sur le terrain réflexions et actions. Pour accompagner et faciliter ce pilotage local, des ressources de niveau national seraient utiles, ainsi que des directives claires concernant le cadre horaire des récréations. Les inspecteurs généraux ont également pointé certains sujets pour lesquels d'autres investigations seraient nécessaires. En outre, ils ont identifié quelques exemples de « bonnes pratiques » dont témoigne le rapport,

notamment en matière d'exploitation de la cinquième matinée mais aussi d'accompagnement et formation.

À l'issue de leurs travaux, ils recommandent :

- Au niveau national :
 - de faciliter la construction des emplois du temps à l'école élémentaire, en donnant pour chaque domaine des horaires tenant compte des récréations et en formulant des recommandations à caractère pédagogique équivalentes à celles données pour l'école maternelle ;
 - de rendre aux activités pédagogiques complémentaires un statut prioritaire d'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage ;
 - de s'assurer du suivi des résultats des élèves en se dotant des indicateurs indispensables, mais aussi de celui des taux de présence des élèves pour l'ensemble des demi-journées de classe ;
 - de prévoir des missions d'étude ciblées sur les activités pédagogiques complémentaires, sur les activités périscolaires et sur l'organisation des après-midi à l'école maternelle ;
 - d'engager, avec tous les partenaires concernés, une réflexion sur l'ensemble des pratiques sportives des élèves dans les différents cadres scolaires, périscolaires et extra-scolaires ;

- Au niveau académique :
 - d'accompagner l'élaboration d'emplois du temps favorables aux apprentissages et respectueux du cadre réglementaire ;
 - d'évaluer les dispositifs expérimentaux ou dérogatoires notamment du point de vue des taux de fréquentation scolaire et périscolaire ;
 - de soutenir, dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, une réflexion sur le temps de l'enfant associant des représentants de toutes les écoles et des parents ainsi que les partenaires municipaux ou associatifs.

SOMMAIRE

Introduction	1
1. Des premiers constats en demi-teinte	4
1.1. L'organisationnel au centre de toutes les attentions, au détriment des questions pédagogiques	4
1.1.1. <i>Un constat partagé par tous les interlocuteurs au niveau national.....</i>	<i>4</i>
1.1.2. <i>Un constat confirmé en académie</i>	<i>5</i>
1.2. Une occasion manquée de repenser en profondeur les emplois du temps	5
1.2.1. <i>La nécessaire réorganisation des enseignements.....</i>	<i>5</i>
1.2.2. <i>À l'école élémentaire, des questionnements sur la hiérarchie des domaines.....</i>	<i>6</i>
1.2.3. <i>À l'école maternelle, de petites évolutions liées à la cinquième matinée.....</i>	<i>8</i>
1.3. Des points de vigilance	12
1.3.1. <i>Une fatigue plus importante des élèves : peu d'indicateurs objectivés, mais un sentiment très partagé</i>	<i>12</i>
1.3.2. <i>Un absentéisme qui, là où il est mesuré, apparaît préoccupant, surtout en maternelle et surtout le samedi</i>	<i>13</i>
1.4. Des motifs de satisfaction	14
1.4.1. <i>Une installation incontestable des activités pédagogiques complémentaires.....</i>	<i>14</i>
1.4.2. <i>Çà et là, des pratiques qui évoluent et une réflexion qui s'engage et qui s'organise.....</i>	<i>18</i>
2. Nécessité de progrès dans le pilotage national comme dans l'accompagnement local.....	20
2.1. La conception des emplois du temps	20
2.1.1. <i>Insuffisances du cadre réglementaire</i>	<i>20</i>
2.1.2. <i>Diversité de l'accompagnement local</i>	<i>22</i>
2.2. Les « activités pédagogiques complémentaires »	24
2.3. Les absences des élèves	25
2.4. Les activités périscolaires dans une stratégie éducative globale.....	25
3. Des effets sur les résultats des élèves non observables à ce jour	27
3.1. Des hypothèses nombreuses et convergentes	27
3.2. Des hypothèses largement corroborées par les chercheurs.....	28

3.2.1.	<i>Le temps de la journée</i>	28
3.2.2.	<i>Le temps de la semaine et le temps de l'année</i>	29
3.3.	La difficile mesure des effets de la réforme sur les résultats des élèves.....	29
3.3.1.	<i>Des bénéfices pressentis, à confirmer, à conforter</i>	30
3.3.2.	<i>Une prise de conscience de la nécessité d'optimiser le temps scolaire, dans le cadre d'une réflexion d'équipe</i>	31
3.3.3.	<i>L'attention à la journée globale de l'enfant : une préoccupation à partager</i>	32
	Conclusions, recommandations	33
	Annexes	37

Introduction

Une nouvelle organisation du temps scolaire, la « semaine de cinq jours »

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République¹, deux décrets ont modifié l'organisation horaire des semaines scolaires de façon importante, portant à cinq – au lieu de quatre – le nombre de jours de fréquentation scolaire.

Le décret du 24 janvier 2013 précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire. Il indique que « *la semaine scolaire comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées. Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée* ». Mais le directeur académique des services de l'éducation nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial (PEDT) et présente des garanties pédagogiques suffisantes.

Un décret complémentaire daté du 7 mai 2014 précise que les recteurs peuvent dorénavant autoriser, à titre expérimental, des adaptations sur l'organisation de la semaine scolaire : les communes ont la possibilité de regrouper les activités périscolaires sur une seule après-midi dans le cadre d'un projet pédagogique ou encore d'alléger la semaine en réduisant le nombre d'heures d'école par semaine et en répartissant ces heures sur les vacances scolaires, sous réserve que leur projet soit construit en concertation localement puis validé par le rectorat. L'élaboration d'un PEDT, sans être obligatoire, est fortement recommandée.

Partiellement appliquée à la rentrée 2013, cette nouvelle organisation du temps scolaire est effective dans toutes les écoles de France métropolitaine et d'outre-mer depuis la rentrée 2014 : depuis cette date tous les élèves fréquentent l'école cinq jours par semaine, un de ces jours étant le mercredi ou le samedi matin.

Mais du fait des marges laissées à l'adaptation locale, sous forme de modalités d'application du décret du 24 janvier 2013, de dérogation à ce même décret ou d'expérimentation dans le cadre du décret du 7 mai 2014, les organisations du temps scolaire sont fortement variables selon les communes. Cette variabilité s'exerce principalement sur l'organisation des quatre journées autres que le mercredi ou le samedi : si les deux tiers des écoles ont adopté une organisation du temps scolaire « régulière », c'est-à-dire une organisation telle que ces quatre journées sont de durée égale, un tiers d'entre elles ont choisi soit des durées irrégulières pour les après-midi, soit l'entrée dans le dispositif expérimental permis par le décret de 2014, avec une de ces quatre après-midi entièrement libérée². Le samedi matin a été préféré au mercredi matin dans moins de 2 % des écoles.

¹ Annexe de la loi : « *La réforme des rythmes sera engagée dès la rentrée scolaire de 2013 et achevée à la rentrée 2014 dans le premier degré. Elle consistera à revenir à neuf demi-journées de classe, pour instaurer une continuité dans la semaine scolaire et pour mieux organiser les apprentissages. La matinée d'enseignement supplémentaire prendra place le mercredi, sauf dérogation sollicitée auprès des autorités académiques. Elle permettra d'alléger les journées de classe et, en répartissant mieux le temps scolaire, d'améliorer l'efficacité des apprentissages.* ».

² Un récapitulatif complet des schémas d'organisation du temps scolaire au niveau national est présenté dans l'annexe 1 du présent rapport.

Les raisons et les objectifs de la réforme

Les raisons et objectifs de la réforme des rythmes, qui ont été largement présentés et explicités, sont exposés en annexe de la loi d'orientation et de programmation :

- se rapprocher des standards internationaux en termes d'organisation du temps scolaire (nombre de jours de classes ; longueur des journées de classe) ;
- améliorer la réussite des élèves rencontrant des difficultés ;
- améliorer l'efficacité des apprentissages ;
- assurer l'aide au travail personnel, pour tous les enfants, durant le temps scolaire ;
- offrir à de petits groupes d'élèves, après le temps de classe, des activités pédagogiques complémentaires ;
- rendre effective l'interdiction formelle des devoirs écrits à la maison pour les élèves du premier degré ;
- agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial, ce qui doit conduire à mieux articuler le temps scolaire et les temps périscolaires et extrascolaires et, par conséquent, à coordonner les actions de l'État, des collectivités territoriales et des organismes œuvrant dans le champ éducatif³.

La réorganisation des temps d'apprentissages a ainsi été perçue par le législateur comme un enjeu au service de la réussite scolaire des élèves.

L'évaluation pédagogique des effets de la réforme, une nécessité malgré la difficulté

Au regard de l'objectif visé en termes d'amélioration de la performance scolaire, une évaluation des effets de la réforme des rythmes scolaires sur les résultats des élèves et sur l'organisation pédagogique a paru nécessaire. Inscrite au programme de travail de l'IGEN, elle a été prise en charge par une mission constituée de six inspecteurs généraux de l'éducation nationale, mobilisée à cette fin.

Il semble irréaliste de vouloir faire un véritable bilan des effets de la réforme quelques mois seulement après son application généralisée, sachant que l'instruction comme l'éducation ne peuvent produire d'effets que dans la durée et sachant aussi qu'une réforme quelle qu'elle soit ne modifie les pratiques que très progressivement.

Par ailleurs on ne peut attendre de la seule réorganisation du temps scolaire une amélioration de la performance du système éducatif ; la qualité de l'enseignement dispensé ainsi que la capacité à repérer et à traiter la difficulté scolaire en sont des facteurs tout aussi essentiels⁴. C'est donc à l'ensemble des volets de la loi de refondation, incluant notamment la réforme de la formation des enseignants et la mise en œuvre de nouveaux programmes scolaires, qu'il faudra à terme imputer une amélioration – ou une absence d'amélioration – des résultats des élèves.

³ Annexe de la loi du 8 juillet 2013.

⁴ À ce sujet, voir par exemple le rapport d'information de l'assemblée nationale, 8 décembre 2010, dans son développement à propos des comparaisons avec le système éducatif finlandais.

Enfin, pour mesurer l'évolution des résultats des élèves année après année ou, au moins, tous les deux ou trois ans et mettre en relation ces résultats avec des éléments de contexte local tels que le choix d'organisation du temps scolaire, il serait nécessaire de disposer d'instruments de mesure adéquats au niveau national, ce qui n'est pas le cas. Les évaluations internationales PISA⁵ pour les élèves de 15 ans, et PIRLS⁶ pour les élèves de CM1, auxquelles la France participe depuis quinze ans de façon continue, permettront, elles, une première vision d'ensemble dans les années à venir, sur certains domaines. L'évaluation PIRLS, en particulier, donnera une mesure de l'évolution des performances des élèves en compréhension de l'écrit à l'échelle globale du pays, mais elle touchera en 2016 une cohorte d'élèves n'ayant bénéficié de la nouvelle organisation du temps scolaire que depuis moins de deux années ; il faudra attendre 2021 pour mesurer ces performances sur une cohorte d'élèves en ayant bénéficié depuis la maternelle.

Pour toutes ces raisons, l'évaluation dès 2014-2015 de l'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires peut interroger. Néanmoins cette réforme a d'ores et déjà mis les enseignants du premier degré devant la nécessité de réorganiser leur enseignement : ce sont ces premières retombées dans les classes, là où se joue l'essentiel en matière d'apprentissages scolaires, que les inspecteurs généraux ont cherché à observer.

Nature des travaux de la mission

Les travaux de la mission se sont déroulés selon quatre axes :

- une étude des textes, études et rapports antérieurs, ayant pour objectif de resituer la réforme dans son contexte ;
- des rencontres au niveau national – directions du ministère, conférence des DASEN, secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC), union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), ligue de l'enseignement, chercheurs, organisations syndicales⁷ – destinées à recueillir les témoignages de responsables ayant leurs propres informations quant à la situation sur le terrain et leur propre analyse de ces données ;
- une enquête auprès de l'ensemble des départements, au cours du mois de novembre 2014, visant l'observation des modifications apportées à l'organisation des enseignements à partir des emplois du temps des deux années scolaires consécutives, 2013-2014 et 2014-2015⁸, ainsi que le recueil des premières observations d'un panel de cent IEN. Le traitement de cette enquête a permis d'établir un certain nombre de constats quantitatifs et qualitatifs, et de formuler de premières conclusions ou hypothèses ;

⁵ *Programm for international student assesment*, enquête triennale à laquelle la France participe depuis 2000.

⁶ *Progress in international reading literacy study* – enquête quinquennale en 4e année de scolarité obligatoire, soit le CM1 pour la France qui a participé à l'enquête en 2001, 2006 et 2011.

⁷ La liste des personnes rencontrées est donnée en annexe 2.

⁸ La liste des circonscriptions contributrices est présentée en annexe 3, les protocoles en annexe 5.

- une enquête de terrain dans sept académies d’outremer et de métropole⁹ visant à confirmer par des échanges avec les enseignants les conclusions ou les hypothèses ci-dessus, et à analyser les difficultés et les besoins des enseignants.

Des analyses complémentaires menées par les inspecteurs généraux dans 21 écoles d’autres académies sont venues abonder ce corpus de données. Les conclusions, analyses et recommandations de la mission sont présentées ci-après.

1. Des premiers constats en demi-teinte

La réforme des rythmes scolaires vise un objectif : l’amélioration des résultats des élèves par le redéploiement du temps scolaire.

Le « guide pratique pour les nouveaux rythmes à l’école primaire »¹⁰, s’appuyant sur des comparaisons internationales, met ainsi en évidence l’extrême concentration du temps d’enseignement dans notre pays depuis la réforme de 2008 et indique que les nouveaux rythmes scolaires « *conduiront à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, à un allègement de la journée de classe de 45 minutes en moyenne et à la programmation des séquences d’enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande* ». Une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires est aussi visée.¹¹

Les premiers effets directs attendus de la réforme concernent donc la redéfinition des horaires de classe ainsi que la réorganisation des enseignements sur des temps identifiés par les chercheurs comme favorables aux apprentissages. Rappelons ici très brièvement – avant que ce point ne soit développé plus loin – que ces temps sont réputés se situer le matin entre 9 : 00¹² et 12 : 00 et l’après-midi à partir de 15 : 00.

1.1. L’organisationnel au centre de toutes les attentions, au détriment des questions pédagogiques

1.1.1. Un constat partagé par tous les interlocuteurs au niveau national

Chez les responsables nationaux interlocuteurs de la mission¹³, le premier constat est que, malgré des mouvements d’opposition nombreux, la réforme s’est mise en place sur tout le territoire, selon le calendrier prévu. La très forte mobilisation de l’encadrement a permis de réussir cette phase d’installation mais, par la force des choses, cet engagement s’est manifesté essentiellement sur le champ du dialogue social et sur celui de la recherche d’organisations conciliant orientations ministérielles et contraintes locales. La réflexion pédagogique a été plutôt absente du cœur des débats. Au lieu de porter sur le temps de l’enfant, appréhendé dans sa globalité, la réforme a paru reposer pour l’essentiel sur une nouvelle organisation du temps périscolaire.

⁹ La Guyane, La Réunion, Aix-Marseille, Créteil, Limoges, Paris et Rennes. La liste des personnes rencontrées en académie figure en annexe 4, les protocoles en annexe 6.

¹⁰ *Guide pratique les nouveaux rythmes à l’école primaire* – ministère de l’éducation nationale - octobre 2013.

¹¹ *Id.*

¹² Dans l’ensemble de ce rapport, l’indication des heures de début ou de fin est donnée sous cette forme. Les indications de durées sont, elles, données en heures et minutes ou sous la forme :...h... min, comme dans 3 h 20 min.

¹³ Cf. annexe 2.

Les appréciations varient alors selon les interlocuteurs. Pour les uns, les équipes pédagogiques ont vraiment travaillé la relation entre l'organisation du temps scolaire et les apprentissages, les enseignants étant de plus en plus conscients que « *l'école n'est pas d'abord le lieu où les professeurs enseignent mais celui où les élèves apprennent* ». La réforme aurait créé un contexte favorable à la réflexion pédagogique, sur le « travailler autrement » et ce d'autant plus qu'elle entraine en synergie avec d'autres aspects de la refondation de l'école : le socle commun, les programmes et, le cas échéant, le dispositif « plus de maîtres que de classes ». Pour d'autres, la réflexion pédagogique est demeurée limitée ; elle ne s'amorce véritablement que dans un second temps et s'observe davantage au sein des écoles engagées dans la réforme depuis l'année scolaire 2013-2014.

Un consensus s'établit cependant sur le souhait de voir les inspecteurs investir davantage la dimension pédagogique de la réforme. Considérant qu'ils sont les mieux placés pour accompagner les enseignants et pour observer l'évolution des résultats des élèves, une organisation syndicale suggère de leur faciliter la tâche dans cette mission, en évitant de les noyer sous des commandes multiples et variées et en les dotant de quelques outils de pilotage, généralement inexistantes depuis la suppression des évaluations nationales.

1.1.2. Un constat confirmé en académie

Dans les académies que la mission a visitées, les responsables ont confirmé que les questions organisationnelles et politiques avaient prévalu sur les questions pédagogiques durant les deux années précédentes. L'objectif était l'application généralisée de la réforme à la rentrée 2014 et cet objectif a mobilisé presque toutes les énergies.

Depuis le mois de septembre 2014, une attention à la dimension pédagogique, dans certaines académies ou dans certains départements au moins, est observable. Elle se traduit essentiellement par la production de documents à caractère pédagogique – notamment sur la maternelle – et par des animations pédagogiques sur les questions d'organisation des enseignements. Mais la situation est variable sur le territoire et si, dans tel département, les trois quarts des plans de formation en circonscription mentionnent des actions en lien avec les nouveaux rythmes scolaires, dans d'autres, ces actions sont plus rares. De surcroît elles sont souvent facultatives avec, pour effet, une participation des enseignants très inégale¹⁴.

Or l'analyse des emplois du temps sollicités auprès de l'ensemble des départements et les informations complémentaires recueillies par les inspecteurs généraux mettent en évidence, de façon convergente, la difficulté des enseignants à prendre en compte l'ensemble des contraintes réglementaires et pédagogiques qui pèsent sur l'organisation des enseignements ; elles alertent sur la nécessité de beaucoup mieux accompagner les équipes, au niveau national comme au niveau local.

1.2. Une occasion manquée de repenser en profondeur les emplois du temps

1.2.1. La nécessaire réorganisation des enseignements

La réforme des rythmes scolaires, en modifiant la semaine scolaire, a rendu nécessaire la révision de l'organisation des enseignements qui était depuis 2008 établie sur quatre journées identiques.

¹⁴ Remarque d'un professeur d'école d'une grande ville de l'échantillon : « *nous n'avons pas besoin d'être formés sur cette question, nous la maîtrisons* ». Mais dans d'autres départements la demande de formation sur cette question est forte.

Les nouveaux horaires à prendre en compte ont varié d'une école à l'autre, toutes les semaines et toutes les journées scolaires n'ayant pas été modifiées de la même façon. Les organisations du temps scolaire retenues par les écoles et/ou les communes se répartissent en trois grandes catégories¹⁵ :

- respect du cadre général du décret du 24 janvier 2013, pour les deux tiers des écoles, avec quatre après-midi travaillées sensiblement équivalentes en durée et classe le mercredi matin. Les variations portent, à l'intérieur de cette catégorie, sur les heures exactes de début de la journée scolaire ainsi que sur les durées des matinées, des après-midi ou de la pause méridienne ;
- cadre dérogatoire au décret du 24 janvier 2013, pour environ la moitié des écoles restant, avec le choix du samedi matin ou des écarts plus importants entre les durées des après-midi. Cette organisation est dite « dérogatoire ». Les variations, à l'intérieur de cette catégorie, portent sur les mêmes variables que précédemment. Si les après-midi de la semaine sont de durées inégales, elles sont qualifiées de *courtes* ou de *longues*¹⁶. Comme pour les organisations relevant du cadre général, si le samedi matin est travaillé mais que les quatre après-midi sont de durée sensiblement égales, on parle d'organisation « régulière » ;
- entrée dans le cadre expérimental autorisé par le décret du 7 mai 2014 pour les autres écoles, avec seulement huit demi-journées travaillées, une autre après-midi que le mercredi étant entièrement libérée. Les variations les plus significatives portent sur le choix de cette après-midi¹⁷. Dans certaines communes, toutes les écoles ne libèrent pas la même après-midi, ce qui permet de mobiliser plusieurs jours de la semaine le même personnel en charge des activités périscolaires.

Le point commun essentiel de toutes ces organisations est la présence dans les emplois du temps de cinq matinées de classe, qui a amené tous les enseignants à réorganiser les enseignements sur un nombre plus important d'heures positionnées le matin¹⁸.

1.2.2. À l'école élémentaire, des questionnements sur la hiérarchie des domaines

À l'école élémentaire, la réorganisation a permis de répartir sur cinq matinées les enseignements de français et parfois aussi de mathématiques, ces deux domaines demeurant très largement positionnés le matin. Les autres domaines sont répartis sur le temps encore disponible le matin, qui reste limité même lorsque les matinées ont été allongées¹⁹.

L'analyse des emplois du temps des classes avant et après l'application de la réforme a par ailleurs, et de façon assez inattendue, montré des dérives importantes concernant le nombre d'heures affectées dédié à chacun des domaines à l'école élémentaire. Le tableau ci-dessous résume les informations horaires fournies par les emplois du temps de 57 classes de CM1 entrées dans la réforme en 2014.

¹⁵ Cf. note 2.

¹⁶ Voir par exemple l'exemple d'emploi du temps donné en annexe 7.

¹⁷ Lundi, mardi, jeudi ou vendredi.

¹⁸ Nombre d'heures le matin plus important du fait de l'ajout d'une matinée mais aussi parfois, de surcroît, du fait de l'allongement des matinées, lesquelles sont passées de 3 h à 3 h 30 minutes dans un certain nombre d'écoles.

¹⁹ Avec quatre matinées de 3 h 30 minutes et une matinée le 3 h le mercredi, certaines écoles ont ainsi 17 heures sur 24 positionnées le matin.

Les horaires de chaque domaine tels que donnés par les instructions officielles y ont été reportés, ainsi que ces horaires recalculés avec la déduction systématique de 22/24^{ème} de temps, pour les récréations²⁰.

	Horaire hebdomadaire ²¹	Horaire recalculé	Horaire moyen 2013-2014 ²²	Horaire moyen 2014-2015
Français	8 h	7 h 20 min	7 h 33 min	7 h 43 min
Mathématiques	5 h	4 h 35 min	4 h 58 min	5 h 06 min
EPS	3 h	2 h 45 min	2 h 07 min	1 h 58 min
LV	1 h 30 min	1 h 20 min	1 h 27 min	1 h 26 min
Sciences expérimentales et technologie	2 h 10 min	2 h	1 h 29 min	1 h 29 min
H-G-ICM ²³	2 h 10 min	2 h	2 h 10 min	2 h 12 min
Pratiques artistiques et histoire des arts	2 h 10 min	2 h	1 h 35 min	1 h 37 min
Autres... ²⁴			37 min	35 min
récréations		2 h	2 h 04 min	1 h 54 min

Il apparaît que le français et les mathématiques restent très fortement présents dans les emplois du temps avec :

- pour l’horaire de français, une légère surreprésentation accentuée par la réforme ;
- pour l’horaire de mathématiques, une surreprésentation plus importante, elle aussi accentuée par la réforme.

Les langues vivantes et l’histoire-géographie sont, elles, présentes selon l’horaire attendu avant comme après l’application de la réforme. Les sciences, l’éducation artistique et l’EPS sont en revanche sous représentées avec un déficit d’horaire important :

- pour les sciences et l’éducation artistique, une situation stable présentant un déficit moyen de 25 % de l’horaire ;

²⁰ Déduction, au prorata, du temps de récréation, sur la base de deux heures de récréation par semaine.

²¹ BOEN HS n° 3 du 19 juin 2008 ; un calcul des horaires moyens hebdomadaires a été effectué lorsque les horaires étaient donnés en volume annuel seulement.

²² L’objectif étant de rendre compte des effets de la réforme des rythmes, seuls ont été pris en compte dans le tableau ci-dessous les emplois du temps des classes dans des écoles entrées dans la réforme en 2014 afin de pouvoir comparer des emplois du temps R2013 et R2014 établis pour deux organisations de la semaine différentes.

²³ L’instruction civique et morale est identifiée en tant que telle dans la moitié des emplois du temps, avec un horaire moyen de 30 minutes, variant de 15 minutes à 1 h 30 minutes mais plus généralement situé autour de 30 minutes.

²⁴ TUIC mais aussi accueil, vie de la classe, devoirs ou encore langue régionale : la moitié des emplois du temps indiquent des temps ne correspondant pas à des domaines d’enseignement définis réglementairement.

- pour l'EPS une situation qui va s'aggravant avec un déficit moyen de l'ordre de 30 % en 2014-2015, un emploi du temps sur deux mettant en évidence une baisse de l'horaire d'EPS d'un quart d'heure au moins entre les deux années consécutives observées.

Cette tendance est plus nette encore sur les 18 emplois du temps des écoles entrées dans la réforme en 2013, pour lesquels on ne voit pas de rectification en 2014-2015, au contraire : par exemple, pour l'EPS, l'horaire moyen passe pour ces écoles de 2 h en 2013-2014 à 1 h 50 min en 2014-2015, avec une baisse de l'horaire au moins égale à 15 minutes dans 7 cas sur 18, et seulement 2 cas sur 18 pour lesquels un rééquilibrage est observable.

L'échantillon d'emplois du temps étudié par l'inspection générale, malgré les précautions prises²⁵, ne prétend pas à une représentativité sans défaut. Mais les observations complémentaires menées sur le terrain dans plus de trente écoles primaires ou élémentaires, avec le concours de quatre inspecteurs généraux du groupe enseignement primaire²⁶, confirment ce constat inquiétant concernant l'éducation physique et sportive. Comme de surcroît la durée effective de pratique est dans bien des cas réduite encore par les temps de déplacement et de changement de tenue, il y a une réelle inquiétude à avoir sur le temps d'activités physiques et sportives des élèves dans le cadre scolaire.

Le temps de récréation lui-même est légèrement en baisse. Cela est dû à la diminution, dans la moitié des écoles environ, du nombre de récréations, en raison du raccourcissement des après-midi. Dans ces cas-là, une augmentation de la durée de la récréation du matin, laquelle passe par exemple de 15 minutes à 20 minutes, ne compense pas la disparition de la récréation de l'après-midi.

Enfin, dans un quart des emplois du temps environ, on observe la mention de temps transversaux ou destinés à la régulation de la vie de la classe : accueil, devoirs, leçons, régulation, bilan, devenir élève, vie de la classe, etc. Ces temps – nécessairement pris sur les horaires des différents domaines – peuvent occuper jusqu'à plus d'une heure dans la semaine.

1.2.3. À l'école maternelle, de petites évolutions liées à la cinquième matinée

▪ Quelques réserves méthodologiques

Les inspecteurs généraux ont pu disposer des couplages d'emplois du temps – pour l'année scolaire en cours et pour la précédente – de classes de petite et de grande section de 74 écoles. Mais seulement 49 d'entre eux ont pu être complètement exploités pour la petite section et 48 pour la grande section²⁷. Par ailleurs, un tiers des écoles maternelles considérées fonctionnent selon de nouveaux rythmes depuis la rentrée scolaire 2013, ce qui est une proportion plus importante que celle constatée au niveau national. La répartition, dans cet échantillon, des formes d'organisation du temps scolaire diffère aussi un peu de celle constatée au niveau national²⁸.

²⁵ Pour les modalités de sélection des écoles de l'échantillon, voir le protocole d'enquête en annexe 4.

²⁶ Laurent Brisset, Jean-Pierre Delaubier, Ollivier Hunault et Marie-Hélène Leloup.

²⁷ Données incomplètes ou présentées de manière trop disparate, structures de classe très différentes d'une année à l'autre.

²⁸ Pour la répartition au niveau national, cf. annexe 1.

Pour toutes ces raisons les premiers enseignements que l'on peut tirer de l'analyse des emplois du temps des classes de maternelle doivent être considérés avec prudence même s'ils ne sont pas remis en question par l'enquête de terrain.

▪ **Une quantification très délicate des temps consacrés aux différents domaines**

L'analyse des emplois du temps des classes de maternelle doit tenir compte d'une difficulté particulière liée aux modalités retenues par beaucoup de professeurs pour rendre compte de l'organisation de leur enseignement. On trouve ainsi dans les emplois du temps des « ateliers », temps durant lesquels plusieurs activités sont mises en parallèle sans que l'on sache toujours ce qu'elles recouvrent, mais aussi, pour d'autres moments, des formulations qui laissent dans la perplexité, leur caractère hétéroclite ne permettant pas la quantification rigoureuse de temps liés aux domaines constitutifs des programmes. On trouve aussi, dans l'emploi du temps des classes de petite section, mention non plus des activités des élèves mais de celles de l'enseignant(e), engagé(e) pour des co-interventions dans le cadre de « décroissements » avec des classes de moyenne et/ou de grandes sections. Les quelques exemples ci-dessous sont représentatifs de ces différents modes de présentation :

Extraits d'emplois du temps de classes de maternelle	
<i>Classes de petite section</i>	
<u>Classe A</u>	10 :45 - 11 :15 : ateliers tournants : – langage (oral, écrit, activités graphiques), – approche des quantités et des nombres, découvrir le monde (formes et grandeurs, matières...), – découvrir en expérimentant (jeux éducatifs et manipulation ou expériences).
<u>Classe B</u>	14 : 30 - 15 : 45 : réveil échelonné / jeux libres / remédiation pour des enfants repérés en difficulté
<u>Classe C</u>	15 : 40 - 16 : 20 : lecture d'albums / langage / ateliers collectifs (lecture d'images, panneaux collectifs d'arts plastiques, reprise de notions, réinvestissement, découverte du monde...).
<u>Classe D</u>	13 : 20 - 13 : 50 : accueil des MS dans la classe pour le temps calme. Classes de grande section
<u>Classe E</u>	15 : 30 à 16 : 00 : activités libres et dirigées. Dans la classe, des jeux calmes individuels sont proposés : modelage, collage, dessins libres, puzzle... Des activités de langage et de découverte du monde en petits groupes sont dirigées par l'enseignante. (lundi : équipe rouge ; mardi : équipe verte ; vendredi : équipe bleue)
<u>Classe F</u>	16 : 00 - 16 : 45 : activités collectives : rythmes, chants, comptines, écoute, création sonore, poésie, lecture d'album, graphisme libre, coins jeux, bibliothèque, bilan de la journée. Motricité si besoin.

Les quantifications horaires précises selon les domaines sont donc difficiles. Mais des tendances fortes se dégagent néanmoins. Tout d'abord, sans qu'il soit possible de donner avec précision la durée des moments dévolus au langage sous tous ses aspects, il est patent que cela reste le domaine pour lequel l'allocation de temps est la plus forte.

Par ailleurs, comme l'indiquait déjà le rapport relatif à l'école maternelle de 2011, les deux domaines relevant de l'éducation artistique sont devenus des parents pauvres à l'école maternelle :

- le domaine des arts visuels apparaît très peu explicitement à l'emploi du temps ; l'activité est pratiquée en ateliers, en parallèle avec d'autres activités, sans que l'on sache si un adulte – enseignant(e) ou ATSEM²⁹ – la prend en charge et pour des durées difficiles à quantifier pour chaque enfant ;
- le domaine de l'éducation musicale est souvent limité à de courts moments de « chant » en fin de regroupement le matin ou en fin de journée, comme une agréable et courte « ponctuation » dans le cours du temps, ou comme un moyen de reprise en main du collectif ; l'« écoute musicale » apparaît aussi dans les temps calmes en grande section. Très rares sont les classes où figure une séance un peu longue d'éducation musicale chaque semaine (deux dans l'échantillon).

Seul le temps de l'EPS – agir et s'exprimer avec son corps – est clairement repérable. Dans la très grande majorité des cas, il est de 30 minutes ou un peu plus sur chacune des quatre journées dites « longues » ; on le trouve plus rarement le mercredi ou le samedi matin. Dans les classes à double niveau GS-CP, on observe plutôt à l'emploi du temps deux séances hebdomadaires de 45 minutes ou d'une heure.

▪ ***Les temps d'apprentissages structurés comme paramètre pour l'analyse des évolutions***

Les emplois du temps des classes de maternelle, s'ils ne permettent pas une analyse précise des temps par domaine, livrent en revanche des indications intéressantes sur la répartition dans la journée des différents temps d'activité ou de repos. Les différents temps mentionnés dans les emplois du temps ont ainsi été classés en trois catégories, définies comme suit :

- les temps de « sieste » pris sur le temps scolaire – essentiellement en petite section – et les temps de récréation ;
- les moments informels, qu'il s'agisse de « temps calmes » – quand il n'y a aucune indication de contenus ou une indication montrant que la visée n'est pas directement de faire apprendre quelque chose de précis –, ainsi que les temps sociaux tels que l'accueil, les jeux libres, la collation quand elle existe, les passages aux toilettes ou moments d'hygiène, les temps d'habillage / déshabillage. Ils permettent bien sûr des apprentissages, mais que l'on peut qualifier d'incidents et qui ne font pas, en eux-mêmes et à eux seuls, l'objet d'évaluation même si l'enseignant(e) peut observer des évolutions de comportements qui lui apportent des informations importantes sur les progrès des enfants. Ces moments informels peuvent avoir une durée conséquente comme dans le

²⁹ Les ATSEM sont des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.

cas suivant : « 14 : 45 / 15 : 20 : réveil, hygiène, passage aux toilettes, récréation, service d'eau » ;

- les temps d'apprentissages structurés, pour lesquels des objectifs précis sont identifiés, dont la durée a été calculée en soustrayant du temps global les temps précédents.

Ce découpage – temps d'apprentissages structurés / moments informels / le cas échéant, siestes – permet une lecture comparée des emplois du temps de l'année dernière et de cette année et amène à poser quelques constats importants pour le sujet de ce rapport.

▪ ***En petite section, un temps supplémentaire d'apprentissages structurés le matin mais un temps de sieste qui grève largement le temps scolaire l'après-midi***

En petite section, les temps d'apprentissages structurés varient, selon les classes, de 2 h 05 min à 3 h 45 min par jour si l'on prend la journée moyenne de 5 h 15 min comme référence, ce qui est quasiment sans changement par rapport à la situation antérieure pour laquelle la journée était plus longue. La matinée ajoutée procure alors un temps supplémentaire d'apprentissages structurés de l'ordre de 1 h 35 min à 2 h 15 min, selon la durée de cette matinée³⁰ et en fonction de l'organisation adoptée. Mais évidemment les emplois du temps ne disent rien de la fréquentation effective des enfants le mercredi ou le samedi matin, et il y a un risque que l'effet bénéfique de la cinquième matinée en petite section soit grevé par les forts taux d'absence³¹.

En petite section la plupart des élèves font la sieste, au moins en début d'année (période pour laquelle les emplois du temps ont été recueillis). Pour les écoles de l'échantillon, ce temps de sieste tel qu'il apparaît dans l'emploi du temps est, dans 80 % des cas, stable d'une année à l'autre. Il varie entre 45 minutes et 1 h 45 min, étant le plus souvent égal à 1 h 30 min. On note aussi, pour ces écoles, une stabilité de la durée de la pause méridienne³². La première impression est donc que la réforme des rythmes a eu assez peu d'incidence, pour les petits, sur l'organisation de ce temps sensible de la mi-journée. Il se peut toutefois que certaines évolutions importantes n'apparaissent pas à la lecture des emplois du temps. Par exemple, la réflexion menée dans le cadre de la mise en place des activités périscolaires sur la pause méridienne a pu amener les agents municipaux à proposer aux enfants de commencer leur sieste dès après le déjeuner ; ces enfants sont alors susceptibles de se réveiller plus tôt pour bénéficier des activités en classe. Mais les observations de terrain semblent aussi indiquer que la modification des services des agents municipaux sur le temps de midi a pu rendre nécessaire pour eux une pause en début d'après-midi, et rendre plus difficiles les conditions de « réveil échelonné » pour les enfants, notamment si le dortoir – auparavant surveillé par l'ATSEM – est éloigné de la salle de classe. Importante, la question de la sieste des petits semble ainsi encore tributaire de contraintes externes à leur intérêt propre et à l'école même.

³⁰ Durée, dans l'échantillon étudié, de 2 h 45 min à 3 h 30 min. selon les écoles.

³¹ La question des absences est traitée au paragraphe 1.3 ci-dessous.

³² Entre 1 h 30 min et 2 h 45 min. Cette durée est stable pour les écoles entrées dans la réforme en 2013, et pour les trois quarts de celles entrées en 2014. Elle est raccourcie pour trois écoles - de 15 minutes pour deux d'entre elles et de 30 minutes pour l'autre -, allongée pour cinq écoles - de 15 minutes pour deux, de 30 minutes pour deux autres et de 45 minutes pour la dernière.

- **En grande section, un temps d'apprentissages structurés qui reste stable et une réflexion sur le temps méridien qui s'engage**

En grande section, les temps d'apprentissages structurés varient, par jour, de 2 h 55 min à 5 h 30 min, ce maximum étant observé dans les classes qui accueillent des élèves de grande section (GS) avec des élèves de cours préparatoire (CP).

L'analyse des emplois du temps indique que les effets de la matinée supplémentaire sur les temps d'apprentissage structurés se voient moins nettement en grande section qu'en petite section, car la réflexion sur le temps de l'enfant aboutit à l'introduction de temps calmes en début d'après-midi ou à une autre gestion des demi-journées pour en alléger un peu la densité : le temps des apprentissages structurés de la matinée supplémentaire apparaît alors comme une simple compensation dans le cadre de cette réorganisation. Dans l'échantillon analysé par les inspecteurs généraux, neuf classes sur 48 auraient même un temps d'apprentissages structurés légèrement³³ inférieur à celui qui était affiché l'an passé.

Extraits d'emplois du temps de classes de grande section de maternelle	
<u>Classe A</u>	13 : 30 - 14 : 00 : temps calme : lecture offerte, musique, jeux d'écoute
<u>Classe B</u>	13 : 40 - 13 : 50 : temps calme : écoute musicale
<u>Classe C</u>	13 : 40 - 14 : 00 : écoute d'une histoire, film en anglais, etc.

La situation particulière des sections de grands (GS) intégrées à des classes de cours préparatoire (CP) interroge quant à elle. Il semble en effet que le rythme du CP prédomine, avec des récréations courtes dans la majorité des cas et des activités présentées par référence aux composantes du programme pour le reste du temps. Une enseignante confirmera lors des entretiens sur le terrain que « *les GS sont obligés de suivre la discipline et la rigueur nécessaires pour les CP* ». L'expérience conduit à relativiser cette indication : l'enseignant(e) consacrant beaucoup de temps aux élèves de CP, l'activité des élèves de GS n'est pas aussi systématiquement que l'emploi du temps le donne à voir consacrée à des apprentissages formels ; il y a des dérivatifs – dans le calme – et ils sont indispensables.

1.3. Des points de vigilance

1.3.1. Une fatigue plus importante des élèves : peu d'indicateurs objectivés, mais un sentiment très partagé

De très nombreux enseignants et directeurs indiquent une fatigue accrue des élèves, en particulier en fin de semaine – le phénomène commencerait à se faire sentir le jeudi³⁴ alors qu'avant c'était le fait du vendredi seulement – et surtout en fin de période. Dans un petit département rural d'une des académies de l'échantillon, une enquête a été réalisée auprès des écoles : 80 % d'entre elles répondent que les enfants sont plus fatigués que les années précédentes.

³³ Les écarts constatés sont tous inférieurs à une heure.

³⁴ Certains enseignants parlent du « jeudi noir » pour indiquer que les enfants sont particulièrement fatigués ce jour-là.

On peut certes relativiser ce discours et s'interroger par exemple sur les indicateurs objectifs de cette fatigue. Questionnés, les maîtres signalent : moindre attention, énervement, agitation, moindre participation y compris des éléments « moteurs » de la classe, moindre appétit pour les apprentissages, augmentation des incidents dans la cour, augmentation du nombre de retards le matin car les enfants ne se sont pas réveillés, apparition de cas d'absentéisme liés spécifiquement à la fatigue... On ne peut réfuter cette fatigue, tant elle est souvent rapportée³⁵. Et quand bien même il semblerait hasardeux de l'attribuer directement à la nouvelle organisation du temps scolaire, il est un fait que le constat de cette fatigue est vécu sur le terrain comme un signe d'échec – provisoire, on peut l'espérer – de l'ambition de mieux penser le temps global de l'enfant.

La mission d'inspection générale n'avait pas pour objet l'étude de l'ensemble des modifications apportées au temps global de l'enfant, en particulier avec la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP)³⁶, qui se déroulent souvent dans le cadre scolaire et peuvent concourir à alourdir la journée des élèves. Mais durant ses travaux elle a rencontré ce sujet au cours de presque toutes les investigations, les enseignants éprouvant le besoin d'en parler. Les nouvelles activités périscolaires ayant mobilisé depuis deux ans une part essentielle de l'énergie investie dans l'application de la réforme, aujourd'hui elles semblent cristalliser les critiques des équipes pédagogiques. Une évaluation ciblée des activités périscolaires, de leur organisation, de leurs contenus, de la réalité de leur fréquentation par les élèves et des bénéfices que l'on peut en attendre pour les enfants paraît une nécessité à très court terme.

1.3.2. Un absentéisme qui, là où il est mesuré, apparaît préoccupant, surtout en maternelle et surtout le samedi

Ni la direction générale de l'enseignement scolaire ni la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ne disposent de données chiffrées sur les absences des élèves par demi-journée. Aucune demande spécifique n'a été faite aux recteurs et seules sont repérables, au niveau national, les absences non règlementairement justifiées supérieures à quatre demi-journées par mois. La DEPP effectue une enquête annuelle sur le mois de janvier, mais cette enquête ne permet pas de repérer les absences spécifiques du samedi ou du mercredi matin. Enfin la circulaire interministérielle du 1^{er} janvier 2015 relative à la prévention de l'absentéisme scolaire ne concerne pas spécifiquement le samedi ou le mercredi matin. Dans ces conditions, il n'est pas possible de connaître, au niveau national, les taux de fréquentation scolaire par demi-journée dans les différents cycles de l'école primaire.

Certaines académies et certains départements se sont cependant donné des outils de suivi des taux de présence, dès la rentrée scolaire 2014 ou plus tard, notamment lorsque est apparu le besoin d'indicateurs pour l'évaluation des dispositifs expérimentaux.

Les départements des Bouches-du-Rhône, du Val-de-Marne et de La Réunion ont ainsi pu transmettre aux inspecteurs généraux des chiffres portant sur différentes périodes de l'année scolaire. Des éléments complémentaires ont aussi été recueillis par la mission au cours de l'enquête.

³⁵ Un peu moins cependant dans les écoles qui fonctionnent selon une organisation du temps scolaire régulière.

³⁶ Aussi appelées, de plus en plus fréquemment : nouvelles activités périscolaires (NAP).

Tous ces données convergent et indiquent :

- un absentéisme important, pouvant dépasser 50 % en maternelle et 20 % en élémentaire, le samedi matin, pour les écoles qui fonctionnent avec cette demi-journée ;
- un absentéisme conséquent en maternelle le mercredi matin – presque partout, car des exceptions existent –, pouvant dépasser les 20 % pour les écoles ayant choisi cette demi-journée.

Des motifs d'inquiétude sont aussi évoqués concernant :

- l'évolution de ces chiffres au cours de l'année : pour le samedi matin ainsi que pour les classes maternelles, la situation ne paraît pas s'améliorer au cours des mois ;
- la nature des absences constatées : si certaines absences le mercredi ou le samedi matin apparaissent comme des absences « perlées », s'expliquant par le moindre sérieux accordé à cette demi-journée que l'on se permet plus facilement de « manquer » occasionnellement, il semble au contraire que pour un certain nombre d'élèves elles soient chroniques sur ces demi-journées ;
- la situation qui pourrait être particulière, de ce point de vue, des écoles relevant de l'éducation prioritaire : l'absentéisme y serait plus important ;
- le non-retour en classe dans le cas d'après-midi courtes pour des enfants d'écoles maternelles qui rentrent déjeuner chez eux ;
- l'absentéisme supplémentaire – s'ajoutant à celui du mercredi – constaté le vendredi matin dans les écoles qui ont choisi, dans le cadre de l'expérimentation permise par le décret du 7 mai 2014, de libérer le vendredi après-midi.

Une augmentation de l'absentéisme, si elle se confirmait, serait de nature à remettre en question l'intérêt pédagogique de la réforme des rythmes, notamment en éducation prioritaire. Il s'agit donc, pour les inspecteurs généraux, d'un motif majeur d'inquiétude.

1.4. Des motifs de satisfaction

1.4.1. Une installation incontestable des activités pédagogiques complémentaires

Depuis la réforme de 2008, 60 heures annuelles étaient consacrées à de l'aide personnalisée (AP) au bénéfice des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages et au temps d'organisation proportionné correspondant³⁷. Le décret du 24 janvier 2013 a abrogé les dispositions relatives à l'aide personnalisée et instauré les activités pédagogiques complémentaires (APC), pour un horaire annualisé de 36 heures³⁸ au bénéfice des élèves.

Ce temps de travail en petits groupe fait maintenant partie du paysage pour tous les enseignants, et les inspecteurs généraux ne l'ont pas entendu être remis en cause.

³⁷ Décret 2008-775 du 30 juillet 2008.

³⁸ Décret 2013-77 du 24 janvier 2013 et circulaire 2013-17 du 6 février 2013.

Les emplois du temps recueillis et analysés par les inspecteurs généraux témoignent néanmoins d'un usage un peu différent de ces heures à l'école élémentaire et à l'école maternelle, en termes d'organisation et/ou de contenu.

▪ **À l'école élémentaire**

À l'école élémentaire, tous les emplois du temps des classes analysés mentionnent les temps consacrés aux activités pédagogiques complémentaires.

Dans un quart des écoles il s'agit d'une plage d'une heure, placée en fin de journée. Dans les autres écoles il s'agit le plus souvent de plages de 30 minutes situées durant la pause méridienne ou en fin de journée. Des cas plus rares de positionnement en début de matinée sont observés, qui semblent donner une grande satisfaction.

Dans les échanges avec les enseignants, les inspecteurs généraux ont constaté que le choix du positionnement des APC est toujours argumenté, adapté à l'organisation du temps de service et souvent référé à des consignes de l'IEN. Par exemple – selon les situations –, à la fin des journées courtes ; en fin de matinée ; pas après le repas ; etc.

Pour la deuxième période scolaire³⁹, qui est celle de remontée des questionnaires départementaux, les équipes mentionnent presque essentiellement des activités de soutien, de remédiation, d'aide aux élèves en difficulté – principalement en français et en mathématiques – ou de soutien méthodologique.

L'enquête de terrain menée au cours de la quatrième période scolaire, entre les congés d'hiver et de printemps, révèle aussi dans certaines écoles une évolution de la réflexion pédagogique. Il y a une volonté de capitaliser les bienfaits observés de l'aide personnalisée et les élèves pris en charge sont très majoritairement des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Mais certaines formes d'intervention témoignent d'un élargissement accru de la notion d'aide : les activités de remédiation demeurant majoritaires, d'autres formes de travail sont observées, qui relèvent plutôt du soutien méthodologique ou de la prévention.

La réflexion pédagogique intègre en général deux facteurs :

- l'âge des enfants, avec une prise en compte de leurs besoins mais aussi de leurs possibilités ;
- le souci de répondre aux « difficultés scolaires », aux « besoins de certains élèves », aux « fragilités des acquisitions » est lisible dès le CP et se renforce tout au long de la scolarité élémentaire ;
- l'évolution du schéma au cours de l'année scolaire.

En général les premières périodes sont consacrées à de « l'aide personnalisée » puis on introduit, plus tard dans l'année, des activités liées au projet d'école. Plus rarement, semble-t-il, trouve-t-on une organisation inversée, comme dans cette école de l'échantillon qui propose des heures consacrées au « projet d'école » pour tous les élèves en début d'année puis, aux deuxième et

³⁹ Entre les congés de Toussaint et ceux de fin d'année civile.

troisième trimestres, des activités de remédiation pour les élèves dont les besoins seront alors avérés.

Certaines équipes pédagogiques ont fait au contraire le choix de tourner la page de l'aide personnalisée, utilisant les heures d'APC comme des heures à effectifs réduits, concernant tous les élèves à tour de rôle. Cette situation concerne un peu moins de 15 % des classes dont les emplois du temps ont été analysés, pour lesquelles les activités proposées sont alors le plus souvent qualifiées de « en lien avec le projet d'école », sans précision. Est-ce un choix *a priori* ou bien est-ce consécutif à un bilan faisant état de l'absence d'élèves rencontrant des difficultés scolaires, cela est impossible à décider avec les seuls éléments à disposition des inspecteurs généraux.

▪ **À l'école maternelle**

À l'école maternelle, pour les classes dont l'emploi du temps a pu être exploité de ce point de vue, la situation est extrêmement contrastée entre petite section et grande section : dans la deuxième période de l'année scolaire – et plus généralement durant au moins le premier trimestre – seulement 10 % des classes de petits proposent des activités pédagogiques complémentaires alors que toutes les classes de grands à une seule exception ont des séances régulières. L'horaire est bien effectué par les enseignant(e)s des classes de petite section, mais au bénéfice des enfants de moyennes ou grandes sections de l'école, ou de celui des élèves de classes élémentaires quand la situation locale le rend possible et souhaitable ; dans l'échantillon traité, tous les niveaux de classe sauf le CM2 sont cités. Il arrive aussi qu'il soit clairement indiqué que l'enseignant(e) prend en charge des tâches liées à la direction d'école sur le temps des activités pédagogiques complémentaires.

Les variations au cours de l'année sont fortes, certaines écoles faisant le choix d'intensifier l'offre dans la deuxième partie de l'année scolaire. Un(e) même enseignant(e) peut alors assumer quatre séances courtes de 30 minutes par semaine, visant des objectifs différents, avec des groupes d'enfants variables constitués en fonction des besoins.

Les schémas horaires sont extrêmement diversifiés :

- pour les petits, les APC sont proposées à raison de deux séances - de 30 ou 45 minutes - par semaine, ou bien d'une séance d'une heure ; elles sont situées en fin de journée dans la majorité des cas. Mais on en trouve parfois juste avant ou juste après le repas et ce sont alors des séances de 30 minutes ;
- pour les grands, la variété est très importante comme le montre le tableau suivant. Les choix faits par les équipes sont souvent le résultat de facteurs multiples : organisation du temps scolaire dans l'école, emplacement des activités éducatives – pour éviter la concomitance –, contraintes diverses liées aux services des enseignants, notamment aux temps partiels.

		Une séance par semaine				Deux séances par semaine		Trois séances par semaine		Quatre séances par semaine
		20 min	30 min	45 min	1 h	30 min X 2	45 min X 2	30 min X 3	45 min X 3	30 min. X 4
Fin de journée		1		1	16	1	6	2	1	
Pause méridienne	Avant le repas					8	1	4		2
	Après le repas		1	2	2	7		2		
Début de journée			1			2	1	1		
Deux moments différents						Un cas : 30 min un matin + 45 min un soir				
Mercredi matin					2					
Samedi matin					2					

Concernant les contenus, les enseignants d'école maternelle se sont comme ceux de l'école élémentaire tournés en majorité vers des activités de soutien.

Pour les petits, les APC sont utilisées pour travailler le langage oral. Un exemple remarquable par sa pertinence a été rapporté aux inspecteurs généraux : une enseignante prend le repas de midi avec ses élèves⁴⁰ pour apporter des stimulations langagières en situation – lexicque des odeurs, des couleurs et des saveurs ; verbalisation des actions ; conversation durant le repas – et pour favoriser l'accès à l'autonomie et la socialisation – apprendre à se servir seul, à attendre son tour, etc.

En section de grands, on note une plus grande diversité des objectifs mais dans un peu plus de 75 % des cas, il s'agit encore d'aide aux élèves : « remédiation », « soutien aux élèves en difficulté », prise en charge de la difficulté », « aide personnalisée ». C'est majoritairement le domaine du langage, oral et/ou écrit, qui est concerné, mais on note aussi, dans un tiers des cas, des séances portant sur la « numération » ou la « construction du nombre ».

Certaines écoles – environ 15 %, comme pour les écoles élémentaires – ont opté pour des activités liées au projet d'école tels que les jeux, l'initiation au numérique ou, moins fréquemment, du jardinage et des pratiques artistiques

Quelques cas enfin renvoient à un domaine que l'on peut qualifier de méthodologique, avec un accent mis sur l'attention et la concentration travaillées avec des jeux adaptés, la mémorisation – travaillée sur des comptines –, la « clarification de procédures mentales dans des tâches complexes

⁴⁰ La fréquence n'est pas précisée.

avec anticipation d'actions qui vont se dérouler sur le temps de classe »⁴¹ ou, enfin, des séances dites d'entraînement.

1.4.2. Ça et là, des pratiques qui évoluent et une réflexion qui s'engage et qui s'organise

Les constats généraux des paragraphes précédents, établis avec objectivité après un travail d'enquête qui s'est voulu rigoureux auprès d'un grand nombre d'écoles⁴² réparties sur tout le territoire national, doivent aussi laisser place à d'autres observations faites par les inspecteurs généraux au cours de cette année scolaire. Plus ponctuelles, n'ayant certes pas de valeur statistique, celles-ci témoignent de façon complémentaire de l'engagement d'enseignants, d'inspecteurs et de cadres du système éducatif. Elles indiquent aussi que tout n'est pas encore joué, que des réflexions sont en cours et que des résultats peuvent en être attendus.

Dans chaque académie, dans chaque département, dans chaque circonscription, des cadres et des équipes pédagogiques ont vu dans la réforme des rythmes scolaires une occasion de repenser – au-delà de la répartition des heures sur la semaine – certains fonctionnements⁴³. Certaines situations insatisfaisantes, certaines difficultés ont aussi été rapidement repérées et une réponse est en cours d'élaboration, qui se veut régulatrice mais surtout aidante. La nécessité de prendre en considération l'enfant dans sa globalité et d'allier rythme de l'enfant et temps d'apprentissages est appréhendée à travers les lettres de rentrée, les réunions de directeurs, les animations pédagogiques ou encore des séminaires, voire de simples notes. Toutes ces voies consistent à sensibiliser les enseignants sur la nécessité de porter « un autre regard sur l'élaboration des emplois du temps » et en conséquence de « mieux préparer leurs enseignements ». Siestes, récréations, activités pédagogiques complémentaires, positionnement des domaines dans la journée... chaque aspect du temps scolaire a pu être concerné.

Entrent par exemple dans ce cadre :

- des animations pédagogiques à destination des enseignants pour l'élaboration des emplois du temps, programmées dès le début de cette année scolaire, ou décidées pour la prochaine au vu des constats établis lors des inspections ;
- des réunions de directeurs sur le même thème, organisées selon un schéma de travail reproductible ensuite, pour chacun d'eux, dans son école.

Les plus convaincantes d'entre elles allient quelques apports réglementaires ou théoriques – issus de la recherche, en nombre très limité et choisis avec précaution – avec l'analyse d'emplois du temps réels relevés dans les écoles et anonymés. Il ne s'agit ni d'imposer des vérités, ni de remettre en cause la liberté pédagogique des enseignants, mais de permettre la construction d'idées - forces, de suggérer des alternatives à ce qui est devenu si habituel qu'on ne le questionne plus, et de faciliter le travail en équipe.

⁴¹ Défini ainsi pour la deuxième période de l'année scolaire.

⁴² Plus de 200 écoles ont été interrogées à des titres divers, dans 72 départements de Métropole et d'outre-mer.

⁴³ Une note d'un inspecteur indique ainsi que « l'emploi du temps n'est pas seulement une obligation administrative ou un simple élément de liaison, notamment entre les enseignants absents et les remplaçants. C'est surtout un outil de travail au service des apprentissages. L'enjeu est bien de trouver le moyen d'optimiser le temps de l'élève qui apprend tout en respectant l'enfant qui est accueilli... ».

Parallèlement à ces formations ou en vue de les préparer, mais aussi par volonté de donner un cadre académique ou départemental :

- des groupes de travail se sont engagés dans la rédaction de documents précis pour l'école maternelle ou pour l'école élémentaire, à destination des IEN et/ou des enseignants. Ces documents présentent des recommandations essentielles pour l'élaboration des emplois du temps et liste des points de vigilance à garder présents à l'esprit ;
- des notes de rentrée donnent des indications concernant le redéploiement des enseignements.

Les recommandations peuvent porter sur la bonne utilisation des matinées, l'alternance des modalités de travail, la diversification des supports, les évolutions possibles – voire souhaitables – des emplois du temps au cours de l'année, mais aussi sur des rappels de priorités comme la maîtrise de la langue française, le langage oral et/ou la production d'écrit.

Les plus convaincants de ces documents de cadrage sont ceux qui, tout en donnant des indications réglementaires explicites, fournissent des éléments théoriques suffisamment pratiques pour être utiles sans tomber dans des simplifications excessives de résultats de la recherche qui ne font pas l'unanimité ou qui ne peuvent être généralisés sans précaution. L'exercice n'est pas aisé et mériterait d'être facilité par une aide de niveau national.

D'autres initiatives ou façons de travailler paraissant très intéressantes ont été relevées, qui ne concernent pas – ou du moins pas directement – l'organisation des apprentissages dans la journée scolaire. Citons en deux particulièrement :

- dans une des académies de l'échantillon, un suivi très fin de la situation dans les écoles a été mis en place. Ce suivi a donné lieu à des bilans d'étape aux mois de novembre et mai, qui présentent sous forme synthétique la situation dans chaque commune : organisation du temps scolaire, horaires et nature des activités périscolaires proposées, taux d'absences le mercredi – ou le samedi –, relevés à différents moments de l'année, état d'avancement du PEDT – avec précision des activités proposées et des intervenants. Des synthèses académiques complètent ces bilans. Ce travail permet aux autorités académiques de disposer d'un véritable outil de pilotage simple dans sa forme mais très complet, chaque fois qu'une décision de pilotage s'impose ;
- dans une école qui a adopté les nouveaux rythmes en 2013, et qui fonctionnait sur quatre jours depuis plus de 20 ans, les inspecteurs généraux ont pu apprécier une situation que l'on pourrait qualifier d'exemplaire. Dans cette école en effet la parole a été donnée aux parents qui ont fait le choix d'un engagement rapide dans la mise en place de la réforme afin de pouvoir construire le projet dans le temps et effectuer des réajustements. Les échanges avec les familles – groupes de travail, réunions, enquêtes... – ont été nombreux, à la différence de ce qui s'était passé en 1993 quand l'école était entrée en expérimentation des 4 jours. Il existe un comité de suivi qui rassemble la commune, l'école – représentée par le directeur, qui en est membre d'office et des enseignants sur proposition du conseil d'école – les parents d'élèves, les partenaires, les animateurs. Il joue un rôle essentiel pour la mise en œuvre de la réforme. Il se réunit à chaque fin de période pour faire un bilan et construire la période suivante.

Les bonnes initiatives sont nombreuses, beaucoup mériteraient d'être mutualisées, certaines de faire l'objet d'une diffusion ou d'une reprise au niveau national.

2. Nécessité de progrès dans le pilotage national comme dans l'accompagnement local

Les constats ci-dessus, étonnants parfois, inquiétants pour certains, concernent l'année scolaire en cours et la précédente, mais ils mettent aussi en question des pratiques ou des organisations antérieures : clairement, la réforme des rythmes ne porte pas à elle seule l'entière responsabilité des faits observés. Néanmoins toute réforme invite à questionner les pratiques établies, et celle des rythmes scolaires incitait particulièrement à repenser les aspects pédagogiques de l'organisation des enseignements.

2.1. La conception des emplois du temps

2.1.1. Insuffisances du cadre réglementaire

Pour l'école élémentaire, les différents domaines d'enseignement⁴⁴ sont affectés d'horaires hebdomadaires pour le français et les mathématiques, annualisés pour les autres. Dans la pratique, les horaires annualisés sont ramenés à des horaires hebdomadaires et la possibilité d'annualiser est peu utilisée. Les exceptions concernent essentiellement l'EPS, avec des plages longues réservées pour le déplacement à la piscine ou vers d'autres installations sportives spécifiques sur certaines périodes, parfois aussi les domaines artistiques et culturels lorsque des sorties ou des ateliers en lien avec le projet d'école nécessitent la mobilisation de journées ou de demi-journées entières.

Or les constats établis au chapitre précédent sont sans appel : déséquilibres entre les domaines, non-respect des horaires obligatoires, mauvais sort fait à l'EPS. Alors que l'idée prévalait jusqu'à présent que, sur le papier, les emplois du temps des classes d'élémentaire étaient conformes aux instructions officielles mais que, dans le quotidien des classes, certains domaines comme le français ou les mathématiques avaient tendance à « déborder » naturellement sur les autres⁴⁵, on observe que, même sur le papier, nombre d'emplois du temps, avant comme après la mise en œuvre de la réforme, ne sont pas conformes, en termes horaires, aux attendus de l'institution. Et malgré les indications des chercheurs sur la moindre disponibilité des enfants en début de matinée, dès 8 h 30 on trouve le plus souvent du français et des mathématiques, disciplines réputées plus exigeantes sur le plan cognitif.

Sans doute que, depuis quelques années au moins, les inspecteurs ne contrôlent plus de façon systématique la conformité horaire des emplois du temps de toutes les classes : les emplois du temps sont souvent transmis à l'inspecteur en début d'année scolaire, mais ils ne sont en général pas exploités et les calculs – très, trop fastidieux - des heures par domaine ne sont pas effectués.

⁴⁴ Au cycle 2 : français, mathématiques, éducation physique et sportive, langue vivante, pratiques artistiques et histoire des arts, découverte du monde.

Au cycle 3 : les mêmes sauf la découverte du monde, domaine qui disparaît en tant que tel au profit de deux nouveaux champs plus « disciplinaires » : l'histoire-géographie-instruction civique et morale, et les sciences expérimentales et technologiques.

⁴⁵ « Si je n'arrive pas à boucler la séance de maths, l'EPS passe à la trappe » déclare ainsi une enseignante.

L'absence de contrôle systématique, à elle toute seule, ne peut cependant pas suffire à expliquer les dérives observées. Un autre élément explicatif à prendre en compte est que les derniers horaires réglementaires, définis dans l'arrêté du 9 juin 2008, sont des horaires théoriques impossibles à appliquer puisqu'ils ne tiennent aucunement compte des récréations, que le décret ne mentionne d'ailleurs nulle part. La circulaire de rentrée 2014 rappelle bien, elle, l'existence des récréations, mais ne tranche ni sur leurs durées ni sur les domaines dont il conviendrait de réduire les horaires pour dégager le temps nécessaire aux récréations⁴⁶. Le dernier texte officiel disponible sur les horaires de récréation est donc l'arrêté du 25 janvier 2002 qui indique :

« L'horaire moyen consacré aux récréations est de 15 minutes par demi-journée à l'école élémentaire. Cet horaire doit s'imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines disciplinaires. À l'école maternelle, le temps des récréations est compris entre 15 et 30 minutes par demi-journée ».

Ces dispositions restent aujourd'hui encore la référence sur le terrain, et ce sont elles qui ont été choisies dans le tableau du paragraphe de ce rapport consacré à l'analyse des emplois du temps de l'école élémentaire. Mais il est un fait que l'arrêté de 2002 a été officiellement abrogé par celui du 9 juin 2008. En l'absence de directives claires, les enseignants d'école élémentaire ont logiquement pu choisir en leur âme et conscience d'imputer le temps de récréation – que tout le monde s'accorde à trouver nécessaire – sur certains domaines jugés moins « fondamentaux » que d'autres. Et de déduire alors des seuls horaires d'EPS, de pratiques artistiques et de sciences les deux heures hebdomadaires de récréation.

Pour l'école maternelle, il existe un programme constitué en domaines⁴⁷ mais ce programme n'est pas accompagné d'horaires, ni selon les différents domaines ni selon les types d'activités. Les enseignants disposent d'une liberté totale pour l'organisation des différents temps au cours de la semaine et de la journée même si des données relatives au développement des jeunes enfants sont rappelées dans chacun des trois derniers programmes. On trouve ainsi :

en 2002 :

« L'organisation du temps respecte les besoins et les rythmes biologiques des enfants tout en permettant le bon déroulement des activités et en facilitant leur articulation. La durée des séquences est adaptée à la difficulté des situations proposées autant qu'à l'âge des enfants concernés. Les moments exigeant une attention soutenue alternent avec d'autres plus libres, les ateliers avec les regroupements, les travaux individuels avec les activités nécessitant échanges ou coopération. L'accueil, les récréations, les temps de repos et de sieste, de goûter ou de restauration scolaire sont des temps d'éducation. Ils sont organisés et exploités dans cette perspective par ceux qui en ont la responsabilité.

⁴⁶ Circulaire 2014-068 du 20-05-2014 : « De façon générale, une réflexion de l'équipe pédagogique sur la question des récréations paraît nécessaire pour tirer le meilleur parti de la nouvelle organisation. Plusieurs points sont à prendre en compte : les récréations ne paraissent pas s'imposer pour des demi-journées allégées (ne dépassant pas 1 heure trente de temps scolaire), qui seraient autrement interrompues inutilement. Pour jouer son rôle, le moment de la récréation ne saurait se situer en fin de demi-journée scolaire ».

⁴⁷ Au nombre de six dans les programmes 2008 : s'approprier le langage ; découvrir l'écrit, devenir élève ; agir et s'exprimer avec son corps ; découvrir le monde ; percevoir-sentir-imaginer-crée.

Au nombre de cinq dans les programmes 2015 : mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ; agir-s'exprimer-comprendre à travers l'activité physique ; agir-s'exprimer-comprendre à travers les activités artistiques ; construire les premiers outils pour structurer sa pensée ; explorer le monde.

Toutefois, le vécu quotidien des enfants ne se réduit pas au temps scolaire. Il y a bien sûr la vie familiale, mais aussi des moments durant lesquels l'enfant est pris en charge dans d'autres modes d'accueil. Tout en gardant sa liberté d'action et ses spécificités, l'école maternelle joue un rôle pivot dans le réseau des institutions de la petite enfance pour mettre en place les synergies possibles et éviter les incompatibilités et les surcharges ».

Ces indications, qui attestent une attention au temps global de l'enfant antérieure à la réforme des rythmes scolaires, fournissent un cadre de réflexion pertinent mais très général.

en 2008⁴⁸ :

« Le programme de l'école maternelle, sans horaire contraignant, présente les grands domaines d'activité à aborder. [...] Les activités proposées à l'école maternelle doivent offrir de multiples occasions d'expériences sensorielles et motrices en totale sécurité. L'organisation du temps y respecte les besoins et les rythmes biologiques des enfants tout en permettant le bon déroulement des activités et en facilitant leur articulation ; plus souple avec les plus petits, la gestion du temps devient plus rigoureuse quand les enfants grandissent ». L'approche est plus synthétique mais les mêmes considérations prévalent globalement ».

en 2015⁴⁹ :

« Chaque enseignant détermine une organisation du temps adaptée à leur âge [celui des enfants] et veille à l'alternance de moments plus ou moins exigeants au plan de l'implication corporelle et cognitive ».

La DGESCO a aussi produit un document intitulé « Nouveaux rythmes scolaires : les bonnes pratiques en maternelle », disponible en ligne⁵⁰, qui formule un certain nombre de recommandations rejoignant celles précédemment citées. L'instauration de « temps calmes » en début d'après-midi en grande section, qui semble plus systématique qu'avant, par exemple, doit probablement beaucoup aux recommandations qui y sont formulées.

L'attention portée par le législateur à l'organisation du temps scolaire des élèves de maternelle est donc incontestable, mais il est clair que la mise en musique de l'ensemble des recommandations reste à la charge des équipes pédagogiques dans chaque école, de nombreux équilibres essentiels – comme le nombre et la durée des différents temps d'apprentissages structurés ainsi que des temps calmes – restant par ailleurs à déterminer.

2.1.2. Diversité de l'accompagnement local

Localement, des recommandations en direction des enseignants ont pu préciser les attentes de l'institution. Certaines directives ont été données par exemple relativement aux récréations. Ainsi, dans plusieurs départements, on trouve une note rappelant les dispositions de 2002 et précisant que les récréations « *ne paraissent pas s'imposer pour les après-midi ne dépassant pas une heure trente* ». Pour l'école élémentaire, ces directives ont pu concerner la place des différents domaines.

⁴⁸ Arrêté du 9 juin 2008.

⁴⁹ Arrêté du 18-2-2015 - programme applicable à la rentrée 2015.

⁵⁰ www.education.gouv.fr/cid76004/nouveaux-rythmes-scolaires-les-bonnes-pratiques-en-maternelle.html

Ainsi, dans telle circonscription, l'inspecteur écrit à propos de l'emploi du temps d'une classe que l'enseignante doit « *renoncer à des habitudes français - mathématiques tous les matins* ».

Pour l'école maternelle, dans un certain nombre de départements, comme en attestent les sites des inspections académiques, des recommandations ont été données dans les années antérieures qui visent pour l'essentiel deux objectifs : d'une part, limiter les temps informels et vides d'intentions de faire apprendre et, d'autre part, rapporter chaque moment inscrit à l'emploi du temps à un des domaines d'activités du programme. Ce dernier objectif s'illustre dans certaines présentations sophistiquées des emplois du temps qui juxtaposent des informations sur le domaine, le type de regroupement et les différents intervenants et parfois même les phases d'apprentissage : découverte, structuration, réinvestissement... Une phrase extraite d'une enquête symbolise le ressenti général : « *les domaines d'activités sont placés sur le même plan que le mode de regroupement des élèves et la détermination des lieux* ».

Exemples de présentation complexe des séances à l'école maternelle

Classe A

9 : 15 - 9 : 45 : 1er temps d'ateliers

PE : langage oral : progresser vers la maîtrise de la langue française

ATSEM : le regard et le geste

Formes de travail, tâches et consignes : dirigé, semi-dirigé, ou en autonomie avec consignes (ouvertes / fermées / semi-ouvertes)

Mode de travail : par petit groupe

Lieu et intervenant : tables des ateliers / coin regroupement, PE + ATSEM

9 : 45 - 9 : 55 :

Bilan des activités : langage et métacognition : expliquer / décrire

Temps de rupture / recentrage : rituels mathématiques et jeux de doigts / mains (développer la motricité et la force des poignets / doigts / mains)

Formes de travail, tâches et consignes : dirigé

Mode de travail : collectif

Lieu et intervenant : regroupement/PE

Classe B

9 : 30 - 10 : 15 : s'approprier le langage, découvrir le monde, découvrir l'écrit, devenir élève. Percevoir, sentir, imaginer, créer

Atelier dirigé (avec l'enseignante) : mise en projet, apprentissages...

Atelier 2 (avec ATSEM) : réinvestissement, arts visuels, activation du lexique...

Ateliers 3 et 4 (en autonomie) : entraînement, réinvestissement

Bilan des activités

Mais globalement l'accompagnement des enseignants sur la question des emplois du temps reste encore, malgré les efforts récents de la DGESCO et de certains inspecteurs, insuffisant, alors même que le sujet est à la fois essentiel et complexe sur le plan pédagogique comme sur le plan technique.

Les échanges avec les enseignants confirment, s'il en était besoin, le grand nombre de contraintes organisationnelles ou pédagogiques externes à la classe qui sont à prendre en compte pour l'élaboration des emplois du temps : disponibilité de certains locaux ou de certaines installations sportives, disponibilité du matériel informatique – salle dédiée ou classe mobile – ou encore de la bibliothèque, organisation des décloisonnements ou des enseignements dispensés par plusieurs enseignants en cas de temps partiels, interventions de maîtres supplémentaires, de maîtres

spécialisés, d'intervenants extérieurs ou de professeurs de collège notamment en cycle 3. Les contraintes externes diffèrent beaucoup d'une école à l'autre, d'une circonscription à l'autre, et il n'y a pas de modèle d'emploi du temps qui puisse prévaloir partout. De surcroît il semblerait nécessaire, à l'école maternelle surtout, de ne pas figer l'emploi du temps de la classe sur l'année mais au contraire de le faire évoluer en l'adaptant régulièrement à l'âge des enfants : les enfants, surtout les petits, grandissent beaucoup entre septembre et juin de l'année suivante !

Dans ces conditions, penser un emploi du temps de classe qui offre les meilleures conditions pédagogiques aux élèves est un exercice qui demande beaucoup de professionnalisme. Or c'est un exercice qui, hormis pour ce qui concerne la prise en compte des contraintes organisationnelles, se fait en général seul – il existe des exceptions⁵¹ –, et les enseignants y sont par ailleurs peu préparés : tout se passe un peu comme si « faire un emploi du temps » était une compétence innée ou que les enseignants auraient obtenue en même temps que leur diplôme.

Cette situation, rappelons-le une fois encore, n'est pas liée à la réforme des rythmes, laquelle ne fait que la révéler. Mais elle alerte sur la nécessité qu'il y a, dans les textes à venir, à indiquer plus clairement les horaires « nets de récréation », ainsi que sur la nécessité de développer, en lien avec les inspecteurs et les directeurs, une réflexion opérationnelle concernant la construction des emplois du temps.

2.2. Les « activités pédagogiques complémentaires »

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie intégrante du temps scolaire. Les textes réglementaires comme les textes d'accompagnement du ministère de l'éducation nationale⁵² ont tous clairement précisé que l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ne constituait plus qu'un seul volet d'un dispositif mettant d'abord en avant le travail en groupes réduits dans le cadre d'un projet⁵³, les deux autres volets – aide au travail personnel et activités en lien avec le projet d'école – étant placés sur le même niveau d'importance que le premier volet.

Sur le terrain, cette injonction de faire « autrement » ou « autre chose » a été parfois fortement ressentie par certains inspecteurs, lesquels ont pu insister pour que les trois volets soient mis en œuvre, allant au-delà des recommandations du texte puisque celui-ci indique que les activités doivent être décidées par les enseignants en fonction des besoins des élèves. Dans d'autres cas, au contraire, la recommandation a été faite de concentrer les heures d'APC sur le traitement de la difficulté scolaire.

Mais, au niveau national, les recommandations ont-elles toujours été de donner priorité à l'aide aux élèves rencontrant des difficultés ? En laissant le choix entre trois modalités dont l'une ne s'attache

⁵¹ En Guyane, par exemple, la concertation sur cette question est même présentée comme incontournable.

⁵² Par exemple, le guide pratique « *Les nouveaux rythmes scolaires* ».

⁵³ Circulaire n°2013-017 : « *Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité, éventuellement en articulation avec les activités périscolaires. Les activités pédagogiques complémentaires permettent :*

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;

- une aide au travail personnel ;

- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT.

explicitement pas à traiter les difficultés scolaires, a-t-on laissé entendre que la prise en charge de ces difficultés n'était plus la priorité ?

Avec la multiplicité, aussi, des organisations horaires, les différentes observations des inspecteurs généraux brossent un tableau très varié, et il faut bien le reconnaître assez imprécis, de la réalité de ces heures sur l'ensemble de l'année, des activités qui y sont proposées et des élèves qui en bénéficient.

Si les enseignants – comme cela a été écrit plus haut – n'ont jamais fait mention du souhait de voir disparaître ces heures, il paraît nécessaire, et assez urgent, d'établir un bilan de leur utilisation, à l'école élémentaire et à l'école maternelle. Une enquête ciblée sur les activités pédagogiques complémentaires durant l'année scolaire 2015-2016, si possible à deux moments distincts pour pouvoir observer les éventuelles évolutions au cours de l'année, semble nécessaire pour établir un état des lieux des pratiques comme du pilotage local et des recommandations des inspecteurs, lesquelles apparaissent assez diverses. Dans l'attente de ce bilan, un rappel de l'obligation institutionnelle les concernant ainsi que la priorité à donner aux réponses pédagogiques aux difficultés scolaires serait nécessaire.

2.3. Les absences des élèves

Le premier constat qui frappe concernant les absences des élèves est le manque de données précises à disposition du ministère. De même que pour d'autres sujets, comme celui des emplois du temps, l'enquête des inspecteurs généraux soulève des questions qui dépassent la seule mise en œuvre de la réforme des rythmes. Car si aucune donnée précise n'est disponible concernant les taux de présence le mercredi matin par exemple, *a fortiori* on ne dispose pas de données concernant les présences le lundi matin, ou le vendredi après-midi, ou pour la seconde quinzaine de juin.

Aujourd'hui, une meilleure connaissance des situations de toutes les écoles sur l'ensemble du territoire, mettant le cas échéant en évidence les effets induits de certaines organisations, semble indispensable. Elle permettrait d'engager sur des bases solidement établies le dialogue avec les familles les plus concernées par l'absentéisme chronique comme de faire le bilan de certains dispositifs dérogatoires ou expérimentaux dont la prorogation pourrait être mise en question.

Car ce sont des dizaines d'heures de classe qui semblent ainsi perdues dans certaines écoles, notamment pour les élèves qui en ont le plus besoin. De plus, comme cela a été clairement expliqué par un de nos interlocuteurs, un absentéisme élevé est toujours pris en compte par l'enseignant qui ajuste alors son enseignement pour ne pas pénaliser les absents ; de fait, il ralentit toute la classe. Et les parents de ceux qui sont présents peuvent prendre prétexte de ce que la classe ne fonctionne pas alors très sérieusement cette matinée là pour s'autoriser quelques libertés.

S'il se confirmait que dans les écoles ayant choisi le samedi matin, ou dans celles ayant choisi de libérer le vendredi après-midi, les taux de présence étaient faibles ces jours-là, cela devrait logiquement remettre en cause ces possibilités de choix.

2.4. Les activités périscolaires dans une stratégie éducative globale

Concernant ce volet important de la réforme qu'est la mise en œuvre d'activités périscolaires sur des temps complémentaires à ceux de l'école, les problèmes d'organisation – disponibilité du personnel,

locaux et équipements, contraintes liées aux transports scolaires, difficultés budgétaires – ont dès le départ pris l’ascendant sur la réflexion éducative.

Les « temps d’activités périscolaires » (TAP) ou « nouvelles activités périscolaires » (NAP) auraient pu constituer un élément important dans une stratégie éducative fondée sur une prise en charge globale du temps de l’enfant. Dans les faits, ils ont d’abord très majoritairement consisté à combler le temps laissé vacant par la réduction de la journée de classe.

L’immense diversité des situations ne permet ici aucun résumé pertinent des types d’activités proposées et des modes d’organisation ; de surcroît les activités périscolaires n’entraient pas dans le cadre de la mission. Cependant l’appréciation des enseignants, telle que les inspecteurs généraux ont pu la lire en marge des réponses aux enquêtes ou l’entendre au cours des entretiens, est le plus souvent négative et peut se résumer alors en deux mots : inefficacité et inégalité. Inefficacité car les élèves sont fatigués en fin de journée et sont excités – voire « ingérables » – lors du retour en classe à l’issue des temps d’activité périscolaires organisés sur la pause méridienne, ce qui induit une perte de temps de travail efficace dans des demi-journées déjà réduites après les modifications des horaires ; cette perte de temps peut se trouver accrue lorsque s’ajoutent des problèmes que les enseignants doivent traiter du fait de l’occupation de la salle de classe pour les activités périscolaires. Inégalité de la qualité et du niveau d’ambition des activités proposées qui s’échelonnent sur une offre allant de la découverte de l’équitation ou de l’initiation musicale à des activités de découpage-collage ou, fréquemment pour les jeunes enfants, de coloriage.

Il conviendrait aussi de s’interroger sur les taux effectifs de fréquentation des NAP par les élèves, lesquels semblent parfois modestes : particulièrement dans le cas d’écoles ayant opté pour un dispositif dérogatoire ou expérimental supposé favoriser l’organisation d’activités pédagogiques complémentaires de qualité, une faible participation des élèves aux dites activités pourrait indiquer que les dommages potentiels induits par la perturbation du temps scolaire ne sont pas compensés.

Les interlocuteurs de la mission pour la ligue de l’enseignement dressent eux aussi un bilan en demi-teinte de la réforme des rythmes scolaires. En conséquence des nouvelles activités pédagogiques périscolaires, de leur coût et de la mobilisation des ressources humaines qu’elle requiert mais aussi de la réduction du temps des après-midi, ils relèvent cette année l’érosion de nombre d’activités qui existaient auparavant sur le temps scolaire : celles requérant des sorties notamment, mais aussi des activités dans les domaines artistiques et culturels et dans l’éducation physique et sportive. Ils constatent une plus grande distance mise, au bout du compte, entre le scolaire et le périscolaire, chacun – équipe pédagogique d’un côté, collectivité de l’autre – se recentrant sur ses prérogatives et, comme les enseignants, la lourdeur excessive de certaines journées pour les enfants. Ils restent cependant optimistes, percevant qu’une évolution positive est en cours de la réflexion concernant le lien scolaire / périscolaire, et de la reconnaissance par les enseignants du rôle des autres adultes en charge des élèves sur le temps scolaire ou périscolaire.

Pour les responsables nationaux de l’union sportive de l’enseignement primaire (USEP) en revanche, le constat est inquiétant. L’enquête menée auprès de plus de mille associations d’écoles en janvier 2015 indique une baisse, au niveau national, du volume d’activités USEP, qui ne touchent plus qu’un quart des écoles. Les interventions de l’USEP le mercredi matin n’ont plus lieu, et cet arrêt n’a le plus souvent pas été compensé par une intégration sur les temps d’activité périscolaire. Les enseignants engagés dans l’USEP, quant à eux, sont moins disponibles pour intervenir sur des créneaux courts en fin de journée. Le bénévolat des enseignants du premier degré, enfin, semble

avoir atteint ses limites, d'autant que leurs homologues du second degré bénéficient, eux, de trois heures dans leur service pour l'animation du sport scolaire.

Ainsi, la réforme des rythmes aurait un double impact négatif en matière d'offre effective de pratique physique et sportive pour les élèves de l'école élémentaire : une baisse du volume horaire obligatoire d'EPS, nous l'avons vu plus haut, doublée d'une baisse du volume horaire de pratique physique et sportive offert par les associations du sport scolaire.

Considérant que l'année scolaire en cours est, pour beaucoup de communes, une année de démarrage dans les NAP, soit qu'aucune activité périscolaire n'ait été proposée précédemment, soit qu'un nouveau schéma se soit mis en place, il paraît normal que des améliorations nombreuses soient encore nécessaires.

Mais il semblerait utile d'effectuer dès l'année prochaine une évaluation large de ce dispositif, dans le cadre d'une mission impliquant l'ensemble de ses différents acteurs, en faisant une place particulière aux pratiques sportives eu égard à leur bénéfice spécifique au titre de la santé de l'enfant.

3. Des effets sur les résultats des élèves non observables à ce jour

3.1. Des hypothèses nombreuses et convergentes

La réforme des rythmes scolaires, comme rappelé dans l'introduction de ce rapport, s'est donné pour objectif d'améliorer la performance de notre système éducatif par une réorganisation du temps scolaire et une meilleure articulation avec les temps périscolaires.

Les arguments apportés, relevant des résultats de la recherche et parfois du simple bon sens, étaient nombreux et allaient tous dans le même sens :

- cinq matinées de classe constituent un facteur favorable sur le plan cognitif, car les enfants sont plus attentifs le matin ;
- des journées plus courtes globalement sont moins fatigantes pour les enfants ;
- des après-midi plus courtes favorisent le travailler autrement ;
- des pauses méridiennes mieux aménagées permettent le repos ;
- la cinquième journée de classe favorise l'équité, les élèves des catégories sociales défavorisées bénéficient particulièrement du mercredi matin travaillé ;
- la complémentarité avec les TAP renforce les acquisitions.

Toutes les études et tous les rapports des années antérieures convergeaient sur la nécessité de réorganiser la semaine scolaire. Par exemple, parmi les pistes d'amélioration proposées dans le

rapport d'information déposé par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'assemblée nationale en 2010⁵⁴, on lit :

- réduire la journée en fixant un plafond d'heures d'enseignement ;
- interdire la semaine de quatre jours au profit d'une semaine de quatre jours et demi ou cinq jours, par une mobilisation du mercredi ou du samedi matin.

Le consensus était important, et c'est sans doute pourquoi les possibles effets collatéraux sur la journée globale des élèves n'ont pas été envisagés à ce moment-là.

3.2. Des hypothèses largement corroborées par les chercheurs

De nombreux écrits sont disponibles, émanant d'universitaires, psychologues, chrono biologistes, ou médecins. Les inspecteurs généraux ont aussi rencontré certains d'entre eux⁵⁵. Il n'est pas question de reprendre ici l'ensemble des développements concernant l'attention et le temps de l'enfant, mais plutôt de faire une très courte synthèse des points de convergence utiles pour notre propos.

Tout d'abord, si du point de vue du ministère de l'éducation nationale le temps de l'élève est largement mis en avant, pour les chercheurs c'est le « temps de vie » de l'enfant qu'il faut considérer et organiser, en respectant avant tout ses rythmes biologiques. Cela implique, avant tout, d'en avoir une vision globale : le temps de la journée, certes, mais également celui de la semaine – qui est d'ailleurs celui à partir duquel les enseignants construisent les projets et les apprentissages – et celui de l'année. Coordonner ces trois temps est sans doute difficile à réaliser mais c'est un impératif.

Par ailleurs, il est nécessaire d'éviter l'émiettement du temps et de favoriser la continuité des parcours. Cela requiert une mise en cohérence des temps scolaires et périscolaire.

3.2.1. Le temps de la journée

Idéalement il faudrait adapter la durée de la journée scolaire à l'âge des enfants : leur capacité d'attention varie en fonction de l'âge et les journées scolaires devraient être modulées en conséquence, les après-midi étant par exemple peu propices aux apprentissages pour les petits mais mobilisables pour les plus grands⁵⁶.

Les enfants ont des profils attentionnels qui peuvent être très différents. Le profil que l'on évoque souvent est le profil « moyen » qui vaut pour environ 50 % des enfants de 6 ans et pour environ 85 % des enfants de 10 ans : faible attention en début de matinée, attention élevée dans la deuxième partie de la matinée, creux du début d'après-midi avant le pic du milieu de l'après-midi... à la condition *sine qua non* que l'enfant ait bénéficié d'une bonne nuit de sommeil. Le manque de sommeil est en effet un facteur causal essentiel de l'absence d'attention.

⁵⁴ Rapport d'information n°3028 de l'assemblée nationale, 8 décembre 2010. Rapporteurs : Xavier Breton et Yves Durand.

⁵⁵ Cf. annexe 2.

⁵⁶ Ainsi, René Clarisse, interrogé par les inspecteurs généraux à propos des élèves de cycle 3 nous dit : « ils ont les ressources pour travailler jusqu'à 16 : 30 ou 17 : 00 ».

Compte tenu de la stabilisation lente de ce profil attentionnel chez les enfants, et de l'existence aussi de profils très différents, on ne peut donner d'indications précises et définitives sur l'organisation des enseignements dans la journée. Mais quelques constantes sont à garder à l'esprit :

- le début de matinée, avant 9 :00, ne paraît pas un moment propice à une forte attention ; en tout état de cause le démarrage dans les activités cognitives exigeantes, mettant en jeu des processus non automatiques, doit être progressif ;
- faire du temps méridien une véritable pause, longue : une heure trente est un minimum ;
- ne pas abandonner les après-midi, au moins pour les plus grands ;
- réguler les durées des activités en fonction de l'âge des enfants⁵⁷ et penser avec soin les temps de pause (récréations...), indispensables pour relancer l'attention.

3.2.2. Le temps de la semaine et le temps de l'année

Tous les chercheurs s'accordent sur ce constat : en matière de sommeil, la régularité est une nécessité chez les enfants, et les couchers tardifs du week-end qui créent de la désynchronisation, perturbent grandement le lundi, journée de la semaine où les élèves sont, de ce fait, bien moins performants. C'est pour lutter contre cette désynchronisation de la fin de semaine que les chercheurs ont préconisé que la cinquième matinée soit le samedi et non le mercredi. Même s'ils reconnaissent que sur le plan sociétal ce choix est difficile, et que par ailleurs le choix du mercredi favorise la régularité sur le cinq jours consécutifs. Le rythme de sommeil des enfants, une fois perturbé, se stabilise au bout d'une semaine environ. C'est pour cette raison que la durée des périodes de vacances devrait toujours être égale à deux semaines au moins.

Ainsi, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, comme celle d'un calendrier scolaire offrant deux semaines de vacances au cours du premier trimestre, devrait être favorable à l'attention et donc aux apprentissages des élèves.

3.3. La difficile mesure des effets de la réforme sur les résultats des élèves

Comme l'ont exprimé plusieurs interlocuteurs de la mission, les effets de la réforme sur les résultats des élèves ne peuvent se mesurer que sur le temps long et sous réserve que les difficultés méthodologiques – comment identifier et séparer les différents paramètres impactés par la réforme ? – puissent être surmontées.

Encore faudrait-il se doter des outils nécessaires. Soulignons à nouveau le paradoxe étonnant d'une réforme visant l'amélioration des résultats des élèves au prix de modifications importantes impliquant tant l'éducation nationale que les communes, avec un coût élevé pour la nation, ne se donnant pas les moyens d'évaluer l'atteinte de ses objectifs.

Dans l'impossibilité d'obtenir de la DEPP ou de la DGESCO des éléments – même partiels, même fragiles – relatifs aux résultats des élèves, les inspecteurs généraux ont cherché dans les académies de l'échantillon, auprès des responsables et auprès des enseignants, des données susceptibles de les éclairer.

⁵⁷ Plus ils sont jeunes, plus les temps supposant une forte attention doivent être courts.

Disons d'emblée que ces données sont peu nombreuses et relèvent souvent du ressenti plus que du démontré. Concernant les résultats chiffrés, objectifs, les inspecteurs généraux ont pu avoir accès aux résultats des élèves de certaines écoles d'un département organisant ses propres évaluations à différents niveaux de la scolarité. Mais ces écoles sont entrées dans les nouveaux rythmes à la rentrée 2014, et les évaluations à mi-parcours de CP, après cinq mois seulement d'application de la réforme, sont peu parlantes : la comparaison des performances des élèves depuis cinq années ne permet pas de conclure de façon nette ni qu'il y a amélioration ni qu'il y a dégradation. Les évaluations de fin d'année scolaire seront, elles, déjà plus significatives.

Des rencontres avec les interlocuteurs nationaux n'émergent qu'un seul élément d'appréciation sur les effets de la réforme en termes de résultats des élèves. Il est présenté par une organisation syndicale qui a procédé à une comparaison des résultats, aux évaluations CE2 de 2006, entre les écoles travaillant neuf demi-journées et celles travaillant huit demi-journées. De cette observation, il apparaît qu'aucune différence notable n'est à signaler.

Mais d'autres effets pédagogiques de la réforme, dépassant le cadre strict de la performance scolaire pour s'intéresser à l'épanouissement des élèves et à leur relation aux apprentissages, pourraient être envisagés même s'ils sont difficilement mesurables pour l'heure. Un propos résume assez bien le sentiment dominant : « *Comme souvent, lorsqu'il s'agit d'évaluer les effets d'une réforme ou de la mise en œuvre d'un dispositif, les améliorations constatées concernent davantage le ressenti relatif aux conditions de la réussite que les résultats scolaires eux-mêmes* ».

3.3.1. Des bénéfices pressentis, à confirmer, à conforter

▪ Une approbation très large chez les enseignants du passage à cinq matinées

Les enseignants rencontrés perçoivent que la continuité des apprentissages au sein de la semaine profite aux élèves de maternelle comme d'élémentaire, qui font mieux le lien d'un jour à l'autre. Et cette continuité bénéficierait aux élèves en difficulté. Bien qu'il s'agisse d'un témoignage isolé, on peut rapporter le propos d'un directeur d'une école maternelle montrant les bienfaits d'une plus grande continuité pour la socialisation des très jeunes enfants aussi : « *les TPS et les PS se sont socialisés plus rapidement, ils sont allés plus tôt dans l'année dans la cour de récréation sans appréhension* ». Enfin, dans les régions tropicales, les matinées permettraient de meilleures conditions de travail⁵⁸.

Par ailleurs, beaucoup d'enseignants indiquent que la nouvelle organisation du temps scolaire leur permet de traiter les programmes plus facilement parce qu'ils ont le sentiment, grâce à la demi-journée supplémentaire, de disposer de plus de temps. Ils se sentent moins bousculés et moins stressés par le temps, ils parviennent à mener et à enchaîner les activités dans une plus grande sérénité. Mais interrogés sur l'existence d'indicateurs objectifs, comme par exemple l'avancée dans les programmes, ils disent presque tous ne pas observer de modifications par rapport aux années précédentes. Bien sûr, ce n'est pas contradictoire, « avoir plus de temps » n'implique pas nécessairement aller plus vite mais peut plutôt permettre d'approfondir et/ou de mieux prendre en charge les élèves qui rencontrent des difficultés, ce qui serait de nature à influencer positivement sur la réussite des élèves.

⁵⁸ Notons cependant que cette affirmation ne repose sur aucune évaluation de l'impact des longues – parfois très longues, supérieures à 4 h – matinées sur les apprentissages.

Notons que les deux domaines qui le plus souvent sont vécus comme « trop lourds » sont le français et les mathématiques⁵⁹. Or ces deux domaines sont le plus souvent positionnés le matin et bénéficient particulièrement de la matinée supplémentaire. Il se peut qu'une meilleure répartition des heures, sur cinq matinées au lieu de quatre, permette une plus grande efficacité de l'enseignement ; mais si cette meilleure distribution des heures de français et de mathématiques devait s'exercer au détriment des autres domaines, et notamment de l'EPS, des sciences et des pratiques artistiques, comme cela a été vu au paragraphe 1.3, alors il faudrait s'interroger sur le gain réel pour les élèves.

Dans un cas particulier le bénéfice du passage à cinq matinées interroge fortement : lorsque la cinquième matinée est le samedi, le taux d'absentéisme est tel que la réforme ne peut être jugée bénéfique. Les enseignants en sont déstabilisés, allant jusqu'à éviter de traiter le samedi matin des notions importantes car, disent-ils, « *il faut tout reprendre le lundi pour les absents* ».

▪ **Ponctuellement, quelques exemples d'évolution des pratiques**

Si la plupart des enseignants indiquent ne rien avoir changé à leur façon d'enseigner, quelques exemples de pratiques nouvelles qu'ils s'autorisent du fait de l'impression de bénéficier de temps supplémentaire ont été rapportées aux inspecteurs généraux :

- des expérimentations scientifiques avec manipulations un peu complexes – qu'on avait l'habitude de s'interdire en les jugeant chronophages – mises en place le mercredi matin en maternelle ;
- des évaluations et des temps de remédiation sur les savoirs construits dans la semaine, durant la cinquième matinée de la semaine, particulièrement appréciés des élèves. L'équipe choisit là de ne pas avancer plus vite dans les programmes mais de stabiliser mieux les acquis en ajoutant cette cinquième séance aux quatre autres organisées selon le schéma des années antérieures.

Dans ces deux exemples la « matinée supplémentaire » ou les « après-midi courtes » semblent offrir un cadre particulièrement intéressant aux enseignants qui peuvent percevoir dans ces nouveaux formats une invite à sortir des sentiers battus et à exercer leur créativité. Ces pratiques nouvelles restent encore très marginales et, par exemple, deux directeurs académiques qui ont pris connaissance de l'ensemble des rapports d'inspection produits par les IEN depuis le début de l'année scolaire n'y ont encore rien lu sur les effets de la réforme au cœur de la classe. Au demeurant, les deux exemples ci-dessus montrent que la réforme en cours peut produire des effets sur les pratiques des maîtres qu'il conviendrait d'observer, d'évaluer et de mutualiser si leur pertinence est attestée.

3.3.2. Une prise de conscience de la nécessité d'optimiser le temps scolaire, dans le cadre d'une réflexion d'équipe

Si la réflexion sur l'organisation des enseignements dans la classe reste trop souvent – sauf pour ce qui relève de l'incontournable concertation autour des contraintes externes – un exercice solitaire, la

⁵⁹ La raison peut en être les programmes eux-mêmes, le caractère « fondamental » de ces deux domaines, ou bien la pression qui s'est exercée sur la mise en œuvre des programmes : le français et les mathématiques sont, de fait, les seuls à avoir fait l'objet d'évaluations externes généralisées par le passé, et donc les seuls pour lesquels l'atteinte des objectifs du programme a été mesurée.

nouvelle organisation de la semaine a néanmoins commencé de produire des questionnements sur l'optimisation du temps scolaire. La simple question de « savoir quoi mettre » le mercredi matin a pu, quelle que soit la réponse qui lui a été apportée, réinterroger des pratiques antérieures.

Les inspecteurs, en maternelle comme en élémentaire, ont été amenés à regarder d'un peu plus près les choix faits, au moins lors de leurs visites de classes. Plusieurs notes de rentrée formulent ainsi quelques recommandations sur tel ou tel aspect des emplois du temps.

Chacun veut faire au mieux, et s'approprie comme il le peut les nombreux discours de vulgarisation des résultats de la recherche qu'il a entendus ou lus : positionner les apprentissages fondamentaux le matin ou, au contraire, ne pas réserver le matin au français et aux mathématiques ; raisonner en termes de type d'activité – introduction de la notion, entraînement, réinvestissement – et non en domaines. Ne pas éparpiller les enseignements ; alterner les séances courtes et longues ; positionner le mercredi – ou le samedi – des domaines fondamentaux pour indiquer que cette demi-journée est un vrai temps d'école ; etc.

La prise en compte de ces préoccupations multiples produit parfois des résultats qui résistent mal à l'épreuve de la réalité. Ainsi certains enseignants ont indiqué avoir fait évoluer l'emploi du temps de leur classe en cours d'année. Mais en cherchant à s'appuyer sur des recommandations visant l'efficacité de l'enseignement, ils témoignent d'un intérêt pour cette question qui va au-delà de la simple préoccupation organisationnelle consistant à placer toutes les heures dans le cadre imparti⁶⁰.

Un travail d'équipe visant, sur la base de recommandations peu nombreuses, simples et opérationnelles, à mutualiser l'expérience de cette année pour améliorer l'organisation horaire l'année prochaine, paraît indispensable.

3.3.3. L'attention à la journée globale de l'enfant : une préoccupation à partager

École, garderie, activités périscolaires, temps en famille : les enfants ont des journées complexes.

La fatigue accrue des enfants, rapportée de façon trop fréquente pour être réfutée ici, a probablement des causes multiples.

Tout d'abord, les journées des enfants sont restées globalement aussi longues. Au sein de ces journées, le temps scolaire très organisé a été réduit au bénéfice d'un temps périscolaire moins structuré, donc plus fatigant. Ensuite, une demi-journée de classe a été ajoutée. Il s'agit d'une demi-journée en plus pour ceux qui restaient à la maison et une perturbation du cadre de la journée du mercredi pour ceux qui fréquentaient un centre de loisirs. Enfin, tous les parents n'ont pas compris la nécessité de coucher les enfants tôt tous les soirs et, en particulier, le mardi soir. Le mauvais sommeil du week-end, parce que les enfants se couchent tard le vendredi et le samedi soir, a aussi un impact négatif.

Il paraît délicat de faire la part du facteur temps scolaire parmi les très nombreux paramètres en jeu. Il conviendrait plutôt de travailler ensemble, avec les parents d'élèves, les associations de parents et les représentants de la commune⁶¹, à mieux prendre en considération la totalité du temps de

⁶⁰ Témoignage d'une enseignante « pour faire l'emploi du temps, je travaille la calculette à la main ».

⁶¹ Ou de la collectivité responsable.

l'enfant : scolaire et périscolaire, mais aussi temps dans le cadre familial ou consacré à des activités extra scolaires⁶².

Conclusions, recommandations

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a mobilisé presque toutes les énergies sur le terrain depuis deux ans. Quelques mois après sa généralisation, ce premier bilan d'étape établi par les inspecteurs généraux, relatif à ses effets dans les classes⁶³, est volontairement prudent. Il se doit de mettre en garde relativement à certaines difficultés résistantes mais aussi de présenter avec optimisme les réussites observées et les réflexions qui s'engagent. Des recommandations pour l'encadrement pédagogique et pour le suivi des effets de la réforme viendront clore ce rapport.

Un bilan qui se doit d'être nuancé

Tout d'abord, si le retour à cinq matinées de classes ne fait plus vraiment débat, des interrogations se posent sur l'alourdissement des semaines des enfants et parfois aussi sur l'accroissement de la complexité de leurs journées. Les effets de la réforme sur les résultats des élèves sont, sans surprise, encore impossibles à établir.

À l'école maternelle, la réorganisation des après-midi, plus courtes qu'auparavant, a réduit les temps d'apprentissages après la pause méridienne. Cette réduction affaiblit le bénéfice gagné, de ce point de vue, grâce à la demi-journée supplémentaire. Pour les petites sections, toutefois, le bilan semble un peu plus positif, sous réserve de la réelle fréquentation scolaire durant la cinquième matinée.

À l'école élémentaire, la réorganisation des enseignements semble avoir surtout bénéficié au français et aux mathématiques, qui étaient déjà favorisés dans les répartitions horaires. Les sciences, les arts et surtout l'éducation physique et sportive apparaissent, un peu plus encore qu'auparavant, en danger.

Les taux d'absence enfin inquiètent, surtout en maternelle, surtout le samedi, et peut-être – mais cela doit être vérifié – en éducation prioritaire.

Ces constats et ces alertes ont déjà été détectés en académie, et les inspecteurs comme les recteurs et les directeurs académiques sont prêts à travailler sur ces sujets. Pour les y aider et afin aussi d'éviter une trop grande diversité dans les recommandations, des outils méthodologiques, des bases de travail associant les résultats de la recherche les mieux partagés et les contraintes réglementaires, doivent être mis à leur disposition. Concernant certains cadres réglementaires, et en particulier les récréations, un cadrage national est attendu. La parution de nouveaux programmes et de nouveaux horaires doit en fournir l'occasion, leur accompagnement intégrant alors la problématique de l'optimisation du temps scolaire.

⁶² Par exemple, pratique d'un instrument de musique ou d'un sport.

⁶³ D'autres sujets seraient à étudier dans le cadre d'un bilan de la réforme, laquelle, selon nos interlocuteurs, semble aussi avoir eu un impact sur la gestion – emplois perdus, remplacements complexifiés –, sur la formation continue en circonscription et aussi sur les relations des enseignants avec les familles.

Recommandations pour le pilotage national

1 - Faciliter la construction d'emplois du temps propices aux apprentissages et respectueux de cadres :

- donner aux enseignants d'école élémentaire un cadre horaire clair pour chaque domaine, tenant compte des récréations ;
- sur le modèle de ce qui a été fait pour la maternelle, produire une ressource de niveau national rappelant quelques règles essentielles et recommandations concernant les emplois du temps à l'école élémentaire : place du français et des mathématiques, respect des horaires d'éducation physique et sportive, positionnement et durée des récréations, prise en compte des rythmes des enfants, etc. ;
- rendre aux activités pédagogiques complémentaires un statut prioritaire d'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

2 - Se doter des indicateurs indispensables :

- se donner les moyens d'évaluer, au niveau national comme au niveau local, l'évolution des résultats scolaires des élèves. Parmi les paramètres de contexte relevés au cours des opérations d'évaluation, les modalités d'organisation du temps scolaire doivent maintenant trouver leur place ;
- se donner les moyens de mesurer, au niveau national comme au niveau local, les taux de présence des élèves. S'il se confirmait que certaines organisations engendrent des taux d'absence excessifs, les conséquences devraient en être tirées. En particulier, les décisions de pérennisation de dispositifs dérogatoires ou expérimentaux proposant la classe le samedi matin ou bien au contraire une fin de semaine scolaire le vendredi midi, pourraient être liées aux résultats constatés en termes de taux de présence.

3 - Commanditer à l'IGEN des évaluations rapides, concentrées sur certains aspects pédagogiques et organisationnels que ce rapport n'a pu approfondir et qui pourraient faire l'objet de circulaires au cours même de l'année scolaire prochaine :

- les activités pédagogiques complémentaires,
- les nouvelles activités périscolaires, en partenariat avec les partenaires concernés,

- l'organisation des après-midi en petite section de maternelle.

4 - Engager, avec tous les partenaires concernés, une réflexion sur l'ensemble des pratiques sportives des élèves dans les différents cadres scolaires, périscolaires et extra-scolaires :

- cette réflexion pourrait notamment envisager la manière de soutenir l'engagement des enseignants dans les associations de sport scolaire.

Recommandations pour le niveau académique

5 - Accompagner l'élaboration d'emplois du temps propices aux apprentissages et respectant le cadre réglementaire :

- relayer et étayer les recommandations nationales en fournissant un cadre facilitant mais non rigide ;
- engager les écoles dans une réflexion d'équipe, sous l'égide des directeurs et/ou dans le cadre d'animations pédagogiques ;
- intégrer la réflexion sur les temps calmes ou de détente : récréations, pause méridienne, activités permettant de se relaxer avant un nouveau temps de concentration ;
- prévoir un accompagnement spécifique pour les maîtres des classes à cours multiples ;
- exercer un contrôle suffisant sur les emplois du temps hebdomadaires et annuels, avec une attention particulière à l'EPS.

6 - Évaluer les dispositifs expérimentaux ainsi que ceux entrant dans le cadre dérogatoire :

- effectuer annuellement un bilan qualitatif et quantitatif des organisations du temps scolaire des écoles qui sortent du cadre général. Les taux de présence scolaire mais aussi les taux de fréquentation des activités périscolaires lorsque des dérogations au cadre général ont été accordées pour faciliter leur mise en œuvre, doivent être mesurés. Les organisations qui paraissent non favorables aux apprentissages de tous les élèves ne doivent pas être prorogées.

7 - Dans le cadre des PEDT, soutenir une réflexion à plusieurs sur le temps de l'enfant en associant des représentants de toutes les écoles à la réflexion avec les partenaires municipaux ou associatifs :

- le directeur d'école, ou éventuellement un autre enseignant mandaté par ses collègues, pourrait être investi de la coordination avec la collectivité territoriale concernée.



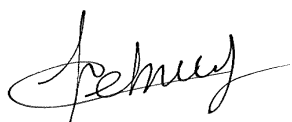
Marie MEGARD



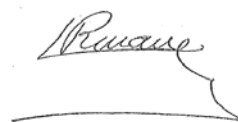
Vivianne BOUYSSÉ



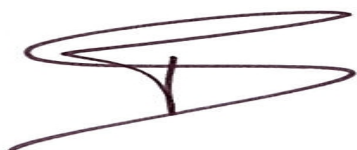
Christian LOARER



Valérie DEBUCHY



Juliana RIMANE



Marie-Laure LEPETIT

Annexes

Annexe 1 :	Répartition des écoles selon l'organisation du temps scolaire retenue	39
Annexe 2 :	Liste des personnes rencontrées au niveau national	40
Annexe 3 :	Liste des départements contributeurs	41
Annexe 4 :	Liste des personnes rencontrées dans chaque département	42
Annexe 5 :	Protocole d'enquête auprès de l'ensemble des départements	45
Annexe 6 :	Protocole pour l'enquête de l'inspection générale de l'éducation nationale en académie	55
Annexe 7 :	Exemple d'emploi du temps d'une classe de CM1 - CM2	61

Répartition des écoles selon l'organisation du temps scolaire retenue

Source : ENRYSCO

OTS régulière 4 après-midi de classe écart entre les durées des am <1h 66,5 % des écoles	Décret 2013 ⁶⁴ 9 demi-journées 86,4 % des écoles	Cadre général 9 ½ j dont mercredi matin j ≤ 5h30 ½ j ≤ 3h30 pause méridienne ≥ 1h30 24h/semaine Calendrier national 67,7 % des écoles	
OTS 2/2 deux am plus courtes écart entre les durées des am ≥ 1h 13,1 % des écoles			
OTS 1/3 1 am longue et 3 courtes écart entre les durées des am ≥ 1 h 2,2 % des écoles		Cadre dérogatoire <i>PEDT obligatoire</i> Samedi matin travaillé Ou allongement de la durée de la journée ou de la ½ journée 18,7 % des écoles	samedi matin travaillé 9,1 % des dérogations → 1,7 % des écoles
OTS 3/1 3 am longues et 1 courte écart entre les durées des am ≥ 1 h 4,6 % des écoles			½ j > 3h30 et/ou j > 5h30 87,8% des dérogations → 16,4 % des écoles samedi matin + ½ j > 3h30 et/ou j > 5h30 3,1 % des dérogations → 0,6 % des écoles
Lundi, mardi ou jeudi après-midi libéré 5,8 % des écoles	Décret 2014 ⁶⁵ OTS dites expérimentales 13,6 %	Lundi, mardi ou jeudi après-midi libéré 43 % des expérimentations	
Vendredi après-midi libéré 7,4 % des écoles		Vendredi après-midi libéré 54,5 % des expérimentations	
Autres 0,4 % des écoles		Autres 2,5 % des expérimentations	
100 % des écoles	100 % des écoles		

⁶⁴ Décret 2013-77 du 24 janvier 2013 / JO du 26 janvier 2013 / BOEN N°6 du 7 février 2013.

⁶⁵ Décret 2014-457 du 7-05-214 / JO du 8-05-214 / BOEN n° 19 du 8 mai 2014.

Liste des personnes rencontrées au niveau national

Direction générale de l'enseignement scolaire

Hélène Ouanas, sous-directrice, sous-direction du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaires et de l'orientation

Marie-Claire Mzali, cheffe du bureau des écoles, sous-direction du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaires et de l'orientation

Anne Lavagne, cheffe du bureau du fonctionnement des écoles et des établissements, de la vie scolaire, des relations avec les parents d'élèves et de la réglementation, sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives

Érik Louis, chargé de mission, sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Catherine Moisan, directrice

Gilles Fournier, chef de service, adjoint à la directrice

Daniel Auverlot, sous-directeur, sous-direction des évaluations et de la performance scolaire

Secrétariat général de l'enseignement catholique

Pascal Balmont, secrétaire général

Claude Berruer, adjoint au secrétaire général, département éducation

Chercheurs

Christophe Boujon, maître de conférences, université d'Angers

René Clarisse, maître de conférences, université François Rabelais de Tours

François Testu, professeur à l'université François Rabelais de Tours

Comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires

Françoise Moulin-Civil, présidente

Associations

Association nationale des conseillers pédagogiques : Christian Deghilage, président

Union sportive de l'enseignement du premier degré : Jean-Michel Sautreau, président et Benoît Lasnier, directeur national

Ligue de l'enseignement : Arnaud Tiercelin, Hélène Grimbelle

Conférence des DASEN : Patricia Galéazzi; Nathalie Costantini, Jean Paul Obellianne

Organisations syndicales

SE- UNSA : Laetitia Barel et Xavier Suelves

SNUipp-FSU : Sébastien Sihr

SNPI-FSU : Paul Devin

Liste des départements contributeurs

<u>Académie d'Aix-Marseille</u>	Ardèche	Loir et Cher
Alpes de Haute Provence	Drôme	Loiret
Bouches du Rhône	Haute Savoie	
Hautes Alpes	Isère	<u>Académie de Paris</u>
	Savoie	
<u>Académie d'Amiens</u>		<u>Académie de Poitiers</u>
Aisne	<u>Académie de Guyane</u>	Vienne
Somme		
	<u>Académie de Lille</u>	<u>Académie de Reims</u>
<u>Académie de Besançon</u>	Nord	Ardennes
Doubs	Pas de Calais	Aube
Haute Saône		Marne
Jura	<u>Académie de Limoge</u>	Haute Marne
Territoire de Belfort	Corrèze	
	Creuse	<u>Académie de Rennes</u>
<u>Académie de Bordeaux</u>	Haute Vienne	Côtes d'Armor
Dordogne		Ille et Vilaine
Gironde	<u>Académie de Lyon</u>	Finistère
Landes	Loire	Morbihan
Pyrénées Atlantiques	Rhône	
		<u>Académie de La Réunion</u>
<u>Académie de Caen</u>	<u>Académie de Martinique</u>	
Calvados		<u>Académie de Rouen</u>
Manche	<u>Académie de Montpellier</u>	Seine Maritime
	Aude	
<u>Académie de Clermont-Ferrand</u>	Hérault	<u>Académie de Strasbourg</u>
Cantal	Lozère	Bas Rhin
Allier		
Haute Loire	<u>Académie de Nancy</u>	<u>Académie de Toulouse</u>
Puy de Dôme	Meuse	Ariège
		Lot
<u>Académie de Corse</u>	<u>Académie de Nantes</u>	Hautes Pyrénées
Corse du Sud	Loire Atlantique	
Haute Corse	Maine et Loire	<u>Académie de Versailles</u>
	Mayenne	Yvelines
<u>Académie de Créteil</u>	Sarthe	Hauts de Seine
Seine et Marne	Vendée	Val d'Oise
Seine Saint Denis		
	<u>Académie de Nice</u>	
<u>Académie de Dijon</u>	Var	
Côte d'or		
Nièvre	<u>Académie d'Orléans-Tours</u>	
	Cher	
<u>Académie de Grenoble</u>	Eure et Loir	
	Indre	
	Indre et Loire	

Liste des personnes rencontrées dans chaque académie

Académie d'Aix-Marseille

<p>Recteur de l'académie Secrétaire général de l'académie Directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes de Haute Provence, responsable académique du dossier rythme</p> <p>Bouches du Rhône Directeur académique des services de l'éducation nationale IEN adjoint auprès du directeur académique IEN chargés des circonscriptions de Martigues et de Marseille 15</p>	<p>École maternelle Paul Cézanne, Vitrolles Directrice et enseignantes de PS et GS Conseillère pédagogique auprès de l'inspecteur chargé de la circonscription</p> <p>École élémentaire André Tourrel, Martigues Directeur et enseignante de CM1</p> <p>École élémentaire La Calade, Marseille 15e Directeur et six enseignantes de CP et CM1</p>
---	---

Académie de Créteil

<p>Recteur de l'académie</p> <p>Seine et Marne Directrice académique des services de l'éducation nationale IEN adjoint auprès de la directrice académique IEN chargée de la circonscription de Dammarie les Lys</p> <p>Val de Marne Directrice académique des services de l'éducation nationale IEN adjointe auprès de la directrice académique IEN chargés des circonscriptions de Cachan et de L'Haÿ-les-Roses</p>	<p>École primaire de Bombom (77) Directrice et enseignants de GS, CP, CM1, CM2</p> <p>École élémentaire Lallier B, L'Haÿ-les-Roses (94) Directrice et enseignantes de CP et CM1</p> <p>École maternelle de Cachan (94) Directrice et enseignantes de PS et GS</p>
--	---

Académie de Guyane

<p>IEN adjointe auprès du directeur académique adjoint au recteur</p> <p>IEN chargés des circonscriptions de Kourou 1, de Kourou 2 et de Cayenne Sud</p>	<p>Écoles élémentaires Athis Latidine et Ulrick Sophie de Sinnamary Directeurs et enseignants de maternelle, CP et CM1</p> <p>Écoles maternelle et élémentaire Solange Patient de Kourou Directeurs et enseignants de maternelle, CP et CM1</p>
--	---

	École élémentaire Mortin de Cayenne Directeurs et enseignants de CP et CM1
--	---

Académie de Limoges

<p>Recteur de l'académie</p> <p>Haute Vienne</p> <p>Directeur académique des services de l'éducation nationale</p> <p>IEN adjoint auprès du directeur académique</p> <p>Chargée de mission Rythmes scolaires auprès du directeur académique</p> <p>IEN chargés des circonscriptions de Limoges 1, Limoges 2 et Limoges 6</p> <p>Creuse</p> <p>Directrice académique des services de l'éducation nationale</p> <p>Secrétaire générale</p> <p>CPD-EPS, chargé de mission Rythmes scolaires</p>	<p>École primaire de la Geneytouse (87)</p> <p>Directrice et enseignantes de PS-MS et de GS-CP</p> <p>École primaire de Royères (87)</p> <p>Directrice et enseignantes de CP, PS-MS et CM1-CM2</p> <p>École maternelle Villeneuve, Aubusson (23)</p> <p>Directeur et enseignants de TPS et de GS</p> <p>École primaire de Saint Sulpice les Champs (23)</p> <p>Directrice et enseignantes de CP-CE1 et de CE2-CM1-CM2</p>
--	---

Académie de Paris

<p>Recteur</p> <p>Directeur de l'académie</p> <p>Directeur des services de l'éducation nationale – premier degré</p> <p>IEN adjoint au directeur</p>	<p>École maternelle de la rue de Cépré, Paris 15e</p> <p>IEN, directrice et enseignantes de PS et GS</p> <p>École élémentaire 1, rue Levert, Paris 20e</p> <p>IEN, directeur et enseignants de CP et de CM</p>
--	--

Académie de Rennes

<p>Recteur</p> <p>Ille et Vilaine</p> <p>Directeur académique des services de l'éducation nationale</p> <p>Côtes d'Armor</p> <p>Directrice académique des services de l'éducation nationale</p> <p>IEN adjoint à la directrice académique</p> <p>IEN chargé de la circonscription de Saint Briec Est</p>	<p>École des grèves, Langueux (22)</p> <p>Directeur et enseignants de MS-GS, CP-CE1, CM1-CM2</p> <p>École Notre Dame, Langueux (22)</p> <p>Adjoint au directeur, directrice et enseignants des classes de PS, MS-GS et CE2-CM1</p> <p>École de St René, Hillion (22)</p> <p>Enseignants des classes de PS, MS-GS, CE1-CE2 et CM1-CM2.</p>
--	---

Académie de La Réunion

Recteur Secrétaire général Directeur académique adjoint au recteur IEN chargés des circonscriptions de La Possession,	École maternelle La Caussade, La Possession Directrice et enseignante de PS-MS-GS CPC généraliste et CPC EPS de la circonscription École primaire Ary PAYET, Saint André Directrice et enseignantes de PS, GS, CP et CM1 École élémentaire Ariste Bolon, Le Port Directeur et quatre enseignants de CP et CM1
--	---

Protocole d'enquête auprès de l'ensemble des départements

Premiers effets de la réforme des rythmes scolaires
sur l'organisation pédagogique des classes et des écoles

Protocole d'enquête à l'intention des IEN chargés de la mission maîtrise de la langue Inspection générale de l'éducation nationale

A. Informations à recueillir

Les informations ci-dessous sont à recueillir auprès de deux écoles publiques de votre circonscription, sélectionnées selon le protocole suivant.

1) Dans la liste des écoles primaires et/ou maternelles publiques de votre circonscription, sélectionnez la troisième école (ordre alphabétique par nom d'école, ou par commune puis par nom d'école, selon ce dont vous disposez). Retenez pour cette école la classe qui accueille des élèves de PS ainsi que la classe qui accueille des élèves de GS.

S'il y a plusieurs classes qui accueillent des PS, ne retenez que la première, par ordre alphabétique ou de numérotation⁶⁶.

S'il y a plusieurs classes qui accueillent des GS, ne retenez que la première, par ordre alphabétique ou de numérotation.

Si l'école n'accueille pas de PS, ne retenez que la classe de GS.

Si l'école n'accueille pas de GS, ne retenez que la classe de PS.

2) Dans la liste des écoles élémentaires publiques de votre circonscription, sélectionnez l'avant dernière école de la liste (ordre alphabétique par nom d'école, ou par commune puis par nom d'école, selon ce dont vous disposez). Retenez dans cette école la classe qui accueille des élèves de CP et la classe qui accueille des élèves de CM1.

S'il y a plusieurs classes qui accueillent des CP, ne retenez que la première par ordre alphabétique ou de numérotation.

S'il y a plusieurs classes qui accueillent des CM1, ne retenez que la première par ordre alphabétique ou de numérotation.

Si l'école n'accueille pas de CP, ne retenez que la classe de CM1.

Si l'école n'accueille pas de CM1, ne retenez que la classe de CP.

⁶⁶ Selon que les classes sont désignées par le nom de l'enseignant, auquel cas l'ordre alphabétique est celui de leur nom, par une lettre ou par un numéro.

Emplois du temps

Demandez les emplois du temps 2014-2015 des classes ciblées et récupérez, ou reconstituez si nécessaire, ceux de l'année 2013-2014. Assurez-vous que les APC sont incluses.

Si l'emploi du temps 2013-2014 a « bougé » pendant l'année, essayez de reconstituer celui de la période 2 (Toussaint-Noël).

Organisation et contenus précis des TAP

Pour chacune des deux écoles, recueillez l'organisation du temps d'activités périscolaires en termes d'horaires et en termes de contenus, pour cette année 2014-2015

B. Informations et analyses à transmettre à la mission d'inspection générale

1. Les emplois du temps des classes

À transmettre sous forme papier à l'adresse indiquée ci-dessous

2. Des éléments quantitatifs relatifs à l'enseignement des domaines, tirés des emplois du temps des classes sélectionnées

Pour chacune des classes concernées dans chacune des deux écoles, il vous est demandé de procéder à une analyse comparative des emplois du temps de l'année scolaire précédente et de l'année scolaire actuelle, et de renseigner en conséquence les tableaux ci-après.

Une interprétation des emplois du temps des classes, que les enseignants peuvent avoir renseignés selon des rubriques un peu différentes de celles proposées dans les tableaux ci-après, est laissée à votre appréciation.

Quelques renseignements demandés, relatifs aux écoles, peuvent être redondants. Cela est destiné à faciliter le classement et le traitement ultérieurs, merci de votre compréhension.

3. Des éléments complémentaires relatifs à l'organisation des enseignements dans les deux écoles sélectionnées

À la suite des tableaux, un questionnaire vous est proposé.

Les compléments d'information ainsi que votre analyse peuvent s'appuyer sur la considération des emplois du temps, sur votre connaissance précise de la situation dans l'école ou sur des renseignements sollicités auprès des directeurs.

Procédure pour l'envoi des réponses

Date butoir : 25 novembre 2014

Une fois le fichier renseigné

Supprimez les deux premières pages du fichier.

Renommez le fichier comme suit :

Enqueterhythmes-acad-n°département-nom de l'IEN

Dans le pied de page, remplacez IGEN par le nom de votre département.

Envoyez-le sous forme électronique à

nicole.bourdeau@education.gouv.fr

avec copie à

marie.megard@education.gouv.fr.

objet : enquête rythmes –académie-n° du département

Doublez cet envoi électronique d'un envoi papier

du document renseigné,

des emplois du temps des classes.

à l'adresse suivante :

Inspection générale de l'éducation nationale

Groupe de l'enseignement primaire

110, rue de Grenelle

75357 – Paris SP 07 SP

Classe de petite section

Département :						
Circonscription :						
Commune :						
Nom de l'école :						
Date d'entrée dans les nouveaux rythmes (R2013 ou R2014) :						
Choix de la demi-journée supplémentaire (mercredi ou samedi) :						
Nombre de classes de l'école :						
L'école est-elle classée en EP ?						
Si oui préciser (RRS ? ECLAIR ? REP ? REP+ ?) :						
L'école appartient-elle à un RPI ?						
La classe retenue est-elle une classe multi niveaux ?						
Si oui, préciser dans le cadre ci-dessous les niveaux et les effectifs en 2014-2015						
Organisation horaire précise des APC :						
Contenu des APC à ce moment de l'année :						
Décompte par semaine ⁶⁷ (EDT de la période 2)	Nombre d'heures		Nombre de séances positionnées le matin		Nombre de séances positionnées l'après- midi	
	2013- 2014	2014- 2015	2013- 2014	2014- 2015	2013- 2014	2014- 2015
Langage oral						
Découverte de l'écrit						
Agir et s'exprimer avec son corps						
Pratiques artistiques						
Découverte du monde						
Autre domaine (préciser)						
Autre domaine (préciser)						
Accueil						
Sieste						
Récréation						

Commentaire éventuel :

⁶⁷ Il se peut que certaines activités « tournent » sur plusieurs journées. Dans ce cas, placez-vous du point de vue d'un élève ou d'un groupe d'élèves précis.

Grande section

Département :						
Circonscription :						
Commune :						
Nom de l'école :						
Date d'entrée dans les nouveaux rythmes (R2013 ou R2014) :						
Choix de la demi-journée supplémentaire (mercredi ou samedi) :						
Nombre de classes de l'école :						
L'école est-elle classée en EP ?						
Si oui préciser (RRS ? ECLAIR ? REP ? REP+ ?) :						
L'école appartient-elle à un RPI ?						
La classe retenue est-elle une classe multi niveaux ?						
Si oui, préciser dans le cadre ci-dessous les niveaux et les effectifs en 2014-2015						
Organisation horaire précise des APC :						
Contenu des APC à ce moment de l'année :						
Décompte par semaine (EDT de la période 2)	Nombre d'heures		Nombre de séances positionnées le matin		Nombre de séances positionnées l'après-midi	
	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015
Langage oral						
Découverte de l'écrit						
Agir et s'exprimer avec son corps						
Pratiques artistiques						
Découverte du monde						
Autre domaine (préciser)						
Autre domaine (préciser)						
Accueil						
Récréation						

Commentaire éventuel :

Cours préparatoire

Département :						
Circonscription :						
Commune :						
Nom de l'école :						
Date d'entrée dans les nouveaux rythmes (R2013 ou R2014) :						
Choix de la demi-journée supplémentaire (mercredi ou samedi) :						
Nombre de classes de l'école :						
L'école est-elle classée en EP ?						
Si oui préciser (RRS ? ECLAIR ? REP ? REP+ ?) :						
L'école appartient-elle à un RPI ?						
La classe retenue est-elle une classe multi niveaux ?						
Si oui, préciser dans le cadre ci-dessous les niveaux et les effectifs en 2014-2015						
Organisation horaire précise des APC :						
Contenu des APC à ce moment de l'année :						
Décompte par semaine (EDT de la période 2)	Nombre d'heures		Nombre de séances positionnées le matin		Nombre de séances positionnées l'après-midi	
	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015
Total français						
<i>Si possible, dont langage oral :</i>						
<i>Si possible, dont lecture :</i>						
<i>Si possible, dont graphisme :</i>						
<i>Si possible, dont production d'écrit :</i>						
<i>Si possible, dont vocabulaire :</i>						
<i>Si possible, dont grammaire :</i>						
<i>Si possible, dont orthographe :</i>						
<i>Autre*:</i>						
Total mathématiques						
<i>Si possible, dont calcul mental :</i>						
EPS						
<i>Le cas échéant, dont natation :</i>						
Langue vivante						

Découverte du monde						
Pratiques artistiques et histoire des arts						
<i>Si possible, dont arts visuels :</i>						
<i>Si possible, dont éducation musicale :</i>						
Instruction civique et morale						
Autre domaine (préciser)						
Récréation						

*Si nécessaire.

Commentaire éventuel :

Cours moyen première année

Département :						
Circonscription :						
Commune :						
Nom de l'école :						
Date d'entrée dans les nouveaux rythmes (R2013 ou R2014) :						
Choix de la demi-journée supplémentaire (mercredi ou samedi) :						
Nombre de classes de l'école :						
L'école est-elle classée en EP ?						
Si oui préciser (RRS ? ECLAIR ? REP ? REP+ ?) :						
L'école appartient-elle à un RPI ?						
La classe retenue est-elle une classe multi niveaux ?						
Si oui, préciser dans le cadre ci-dessous les niveaux et les effectifs en 2014-2015						
Organisation horaire précise des APC :						
Contenu des APC à ce moment de l'année :						
Décompte par semaine (EDT de la période 2)	Nombre d'heures		Nombre de séances positionnées le matin		Nombre de séances positionnées l'après-midi	
	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015
Total français						
<i>Si possible, dont langage oral :</i>						
<i>Si possible, dont lecture :</i>						
<i>Si possible, dont littérature :</i>						
<i>Si possible, écriture</i>						
<i>Si possible, dont rédaction :</i>						
<i>Si possible, dont vocabulaire :</i>						
<i>Si possible, dont grammaire :</i>						
<i>Si possible, dont orthographe :</i>						
Autre*						
Total maths						

<i>Si possible, dont calcul mental :</i>						
EPS						
<i>Le cas échéant, dont natation :</i>						
Langue vivante						
Sciences expérimentales et technologie						
Histoire et géographie						
Pratiques artistiques et histoire des arts						
<i>Si possible, dont arts visuels :</i>						
<i>Si possible, dont éducation musicale :</i>						
TUIC (uniquement si plage spécifique)						
Instruction civique et morale						
Autre domaine (préciser)						
Récréation						

*Si nécessaire.

Commentaire éventuel :

3. Éléments complémentaires relatifs à l'organisation des enseignements dans les deux écoles considérées

3.1 Éléments d'analyse relatifs à la demi-journée supplémentaire

Pour chacune des classes, commentez l'emploi du temps du mercredi ou du samedi matin.

3.2. Éléments relatifs aux APC

Tous les élèves bénéficient-ils des APC ?

Si ce n'est pas le cas, comment les élèves bénéficiaires sont-ils désignés ?

3.3. Éléments relatifs aux TAP

Pour chacune des deux écoles, préciser

- s'il y a un PEDT

- l'organisation et les contenus des TAP (les changements éventuels depuis l'année dernière peuvent être intéressants à analyser)
- le personnel encadrant

3.4. Éléments d'analyse relatifs à l'articulation temps scolaire / hors temps scolaire, pour les deux écoles considérées

Cette articulation (coordination, complémentarité, substitution éventuelle, ...) pourra être appréhendée au regard :

a/ des activités physiques et sportives :

- quelle articulation entre l'EPS et les activités physiques et sportives éventuellement offertes hors temps scolaire ?
- qu'est-ce qui a changé de ce point de vue depuis deux ans ?

b/ des activités artistiques et culturelles :

- quelle articulation entre les activités artistiques et culturelles dans la classe et celles éventuellement offertes hors temps scolaire ?
- qu'est-ce qui a changé de ce point de vue depuis deux ans ?

c/ de l'aide au travail personnel (pour les élèves des classes élémentaires) :

- quelle articulation entre l'aide au travail personnel dans le cadre du temps scolaire et celle éventuellement offerte hors temps scolaire ?
- qu'est-ce qui a changé de ce point de vue depuis deux ans ?

3.5. Si la réforme des rythmes était déjà appliquée à la rentrée 2013 et s'il y a eu des modifications d'horaires ou d'organisation à la rentrée 2014, le préciser et en donner les raisons

Commentaire éventuel :

Protocole pour l'enquête de l'inspection générale de l'éducation nationale en académie

Efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires

Dans le cadre de la lettre de mission annuelle des inspections générales, une mission de l'inspection générale de l'éducation nationale s'attache à apprécier l'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré.

Les travaux de cette mission se déroulent selon 4 axes :

- appropriation des textes, études, rapports antérieurs ;
- rencontres au niveau national : directions du ministère, conférence des DASEN, SGEC, associations (USEP, ligue de l'enseignement, etc.), chercheurs ;
- enquête auprès de l'ensemble des départements, au cours du mois de novembre 2014, visant à établir les modifications apportées à l'organisation des enseignements à partir des emplois du temps des deux années scolaires consécutives : 2013-2014 et 2014-2015 ;⁶⁸
- enquête en académie, dans sept académies :
- deux Outre-Mer : La Guyane et La Réunion
- cinq en métropole : Aix-Marseille, Créteil, Limoges, Paris et Rennes.

Cette enquête en académie doit permettre de valider ou d'invalider les principales hypothèses à l'issue de la synthèse de l'enquête de novembre, d'émettre le cas échéant de nouvelles hypothèses, d'analyser les causes de certains phénomènes et/ou de repérer des leviers et des améliorations possibles et souhaitables.

Elle se déroulera, pour chacune des académies, dans deux ou trois écoles maternelles ou élémentaires, ainsi qu'auprès des responsables locaux de la politique éducative dans le premier degré.

Le présent protocole explicite les modalités d'enquête en académie.

⁶⁸ Courriers du doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale du 13 octobre 2014, référencés 14-391.

A - ENQUÊTE AUPRÈS DES RESPONSABLES ACADÉMIQUE

Le pilotage académique, départemental et en circonscription

Rencontre avec le recteur (et les collaborateurs dont il souhaite s'entourer)

- quel rôle le comité de direction a-t-il joué en matière de pilotage pédagogique de la réforme ?
- le comité de suivi des rythmes : comment est-il mobilisé ; qu'a-t-il produit ? quelles injonctions ou demandes, comment ont-elles été communiquées ? qu'en est-il des écoles privées ?
- y-a-t-il un responsable académique, un chargé de mission ?

Rencontre avec le DASEN

- quels effets les orientations du comité de direction ont-ils eus en matière de pilotage départemental ?
- comment se fait la démultiplication des orientations académiques au niveau des circonscriptions ? recueillir les notes de service.
- le département s'est-il doté d'un outil de suivi de la réforme (enquête, grilles de relevé des absences, ...) ?
- quelles leçons ont eu être tirées de la première année ?
- quelles sont les évolutions constatées ou ressenties (sur les élèves, sur les enseignants, sur les absences, sur les relations avec les collectivités, ...).

Rencontre avec les IEN des circonscriptions des écoles visitées (individuellement ou collectivement)

- quels effets les orientations départementales ont-elles eus en matière de pilotage de la circonscription ?
- quels documents de cadrage ont-ils été reçus par l'IEN
 - pour les emplois du temps ?
 - pour les activités pédagogiques complémentaires (APC) ?
 - quels documents de cadrage l'IEN a-t-il adressés aux écoles
 - pour les emplois du temps ?
 - pour les activités pédagogiques complémentaires (APC) ?
- quelles actions de formation ou d'accompagnement (notamment en direction des professeurs des écoles et des directeurs) ont-elles été menées ?
- l'acte d'inspection intègre-t-il un regard spécifique sur les effets pédagogiques de la réforme ?

- quels changements l'IGEN a-t-il observés dans les classes ?

Documents à recueillir : Documents produits au niveau académique, départemental et de circonscription pour les départements et circonscriptions visités.

B - ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉCOLES

Les IGEN se rendront dans deux ou trois écoles, dans un ou deux départements de l'académie, en respectant les contraintes suivantes

une école est entrée dans la réforme en 2013 (sauf si cette situation n'existe pas dans l'académie ou dans le département visité) ;

au moins une des écoles est une école maternelle et au moins une des écoles est une école élémentaire ;

une des écoles fait partie de l'échantillon de novembre 2014.

Nb1 : de manière à appréhender différents contextes (rural, urbain, EP...) il pourrait être pertinent de se rendre dans deux circonscriptions différentes au moins.

Nb2 : Une école pourra relever de l'enseignement privé sous contrat.

Dans chaque école les inspecteurs généraux rencontreront

- la directrice ou le directeur,
- des enseignants de CP et de CM1 s'il s'agit d'une école élémentaire
- des enseignants de PS et de GS s'il s'agit d'une école maternelle

Leurs interrogations se feront selon deux focales : les emplois du temps et les apprentissages des élèves.

Mais les visites de terrain devront aussi permettre d'approfondir notre connaissance de la façon dont sont perçues et mises en œuvre les APC, ainsi que l'impact éventuel de la réforme sur l'absentéisme des élèves.

Les questions ci-après sont destinées à nourrir l'échange ; elles sont indicatives, non contraignantes et non limitatives.

1 - Les emplois du temps

Si l'école ne fait pas partie de l'échantillon de novembre, recueillir les EDT 2014-2015 des deux classes ciblées pour la présente phase de l'enquête, et si c'est possible ceux de l'année dernière.

Construction des EDT

- comment vous (les enseignants) vous y prenez-vous pour les construire ? essayer de décrire précisément le processus ;
- les construisez-vous seuls, en équipe ?
- y-a-t-il une incidence des facteurs de contexte (présence de stagiaires, décharges, temps partiels, échanges de service ou décloisonnements, intervenants extérieurs...) ?
- quels sont les textes, les outils, les connaissances qui vous sont utiles pour construire l'EDT de la classe ?

- privilégiez-vous certains domaines ? pourquoi ?
- quel poids donnez-vous à la contrainte des horaires ? comment déduisez-vous les 2 heures de récréation ? (pour l'école élémentaire)
- comment les temps de régulation de la vie collective sont-ils décomptés ?
- selon quels critères placez-vous certains domaines plutôt le matin ou plutôt l'après-midi ?
- qu'est-ce qui a changé pour vous dans la façon de penser les EDT, par rapport à l'an dernier ?

Modification des conditions d'enseignement de certains domaines

- les contraintes relatives à l'enseignement à l'EPS (disponibilités des structures, intervention de professionnels rémunérés par les collectivités, etc.) ont-elles changé ?
- la réforme des rythmes a-t-elle amené des modifications des conditions d'intervention de personnels extérieurs dans d'autres domaines (maîtrise de la langue, musique, etc..) ?

Les activités pédagogiques complémentaires (APC)

Aller en APC si l'organisation du temps s'y prête.....

- comment, sur quel(s) critère(s) a été choisi le créneau horaire (le préciser) ?
- quelle est la modalité retenue pour les APC pour cette période ?
- quel lien entre le contenu des APC et ce qui est abordé durant les 24 heures ?
- quels élèves en bénéficient ?
- avez-vous reçu des consignes particulières au niveau de la circonscription ?
- avez-vous prévu des modifications en cours d'année ? en fonction de quels critères ?

Les récréations

- comment sont soustraits les temps de récréation (au prorata des horaires officiels, sur certains domaines en préservant certains autres domaines, etc.) ?
- les durées et le nombre de récréations, sur la journée ou sur la semaine, ont-elles évolué ? quels critères ont prévalu ?
- pour vous, quel est le rôle des récréations dans la journée de l'élève ?

La sieste à l'école maternelle

- pour les maternelles : quels sont les critères qui prédominent dans la détermination des créneaux dédiés à la sieste des petits ?
- la nouvelle organisation a-t-elle amené à modifier ces créneaux ? comment ?

- comment (par qui) sont accueillis les enfants qui se réveillent, au fur et à mesure ?

Liens avec le périscolaire – le temps de l'enfant

- prenez-vous en compte des éléments relatifs au périscolaire pour construire l'EDT de la journée scolaire ? (si oui, lesquels)

Suivi dans le temps

- Pour ceux qui en sont à leur deuxième année avec les nouveaux rythmes : qu'avez-vous changé par rapport à l'an passé, et pourquoi ?
- Pour ceux qui en sont à leur première année avec les nouveaux rythmes : percevez-vous déjà ce que vous aimeriez modifier l'an prochain dans votre emploi du temps ?

2 - Les résultats des élèves, le travail avec les élèves

Relever les progressions de l'an dernier, et consulter si possible les cahiers journaux

Généralités

- qu'est-ce qui a changé par rapport à l'an dernier dans vos pratiques ?
- est-ce que, par rapport à l'an dernier, vous êtes en avance dans la mise en œuvre des programmes et, si c'est le cas, est-ce vrai dans tous les domaines ? (explicitement)

Quelques exemples

- spécifiquement sur la lecture-écriture (CP) ou spécifiquement en maths en (CM1)
- est-ce que les élèves ont acquis plus de choses que l'an dernier à la même période ? à quoi le voyez-vous ?

– donner des éléments significatifs d'effets précis :

repères possibles en CP : avancée sur les sons ; si le support d'apprentissage de la lecture est le même, comparer les points d'arrivée ; vocabulaire : si la progression est la même, comparer ;

repères possibles en CM1 : tables de multiplication ; opérations posées ; problèmes multiplicatifs ; problèmes se résolvant par une division.

si c'est possible, ressortir des évaluations de l'an dernier et de cette année...y-a-t-il une différence ?

Travail après la classe à l'école élémentaire

- est-ce que la nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire a eu une incidence sur le travail donné à faire à la maison ? Expliquer.

Aide aux élèves

- Avez-vous le sentiment d'avoir plus de temps à consacrer aux élèves les plus fragiles dans leur réussite scolaire ? expliciter.

Climat scolaire

- est-ce qu'il y a une plus grande fatigue observée à certains moments et quand ? quels sont pour vous les « meilleurs moments » (au sens de : ceux de plus grande disponibilité des élèves) ?
- l'intérêt des élèves pour certains domaines vous paraît-il différent de ce qu'il était l'an dernier ? à quoi le voyez-vous et à quoi l'attribuez-vous ?

Lien avec le périscolaire

- percevez-vous une valorisation particulière (par les parents, par les élèves, ...) de certaines activités extra-scolaires ? lesquelles ?

3- les absences des élèves

- avez-vous constaté une évolution des absences des élèves ? cela concerne-t-il plus particulièrement la matinée supplémentaire (préciser : mercredi ou samedi) ? le vendredi matin (si après-midi libérée) ?
- disposez-vous d'un relevé au niveau de l'école ?
- avez-vous reçu des consignes pour le relevé de ces absences ? des demandes de remontées au niveau de la circonscription ? du département ?

Questions complémentaires

- À cette période de l'année, comment appréciez-vous les évolutions apportées par la réforme des rythmes ?
- De quelles aides auriez-vous besoin relativement à l'organisation pédagogique ?

Exemple d'emploi du temps d'une classe de CM1 - CM2

ANNEE 2014-2015

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h35 - 9h30	Accueil – vie de classe Numération	Accueil – vie de classe Grammaire	Accueil – vie de classe Conjugaison	Accueil – vie de classe Orthographe	Accueil – vie de classe littérature
9h30 - 10h30	Vocabulaire	Calcul	littérature	Géométrie	Groupes de besoin
10h30 - 10h45	récréation				
10h45 - 11h55	littérature	Géométrie/mesures Problèmes	Anglais	Mesures Problèmes	Arts visuels Histoire des Arts
	Histoire - géographie			Instruction civique et morale	
11h55 - 13h30	cantine		11h35	Cantine Activité pédagogique complémentaire : 12h50-13h20	
13h30 - 14h55	Histoire/Géographie Histoire des arts	Sciences et Technologies		Musique	EPS
14h55 - 15h10	récréation			14h40	
15h10 - 16h10	Anglais	EPS		Temps d'activités périscolaires 1h30 le jeudi de 14h40 à 16h10 1h30 le vendredi de 14h40 à 16h10	